

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 7 OCTOBRE 2024 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 2 octobre 2024
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024
- 2.3. Procès-verbal de corrections - Orientations du conseil
- 2.4. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Suspension sans solde

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Adjudication du contrat 24ÉQUI03 - Acquisition d'un tracteur multifonctionnel
- 6.2. Adjudication du contrat 24ENV03 - Collecte et transport de conteneurs de matières recyclables
- 6.3. Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ - Achat de carburants en vrac

7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Demande d'aide financière - programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2 - Renouvellement de conduites
- 7.2. Corridor scolaire - rue Cartier

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt des procès-verbaux des séances du 8 et 14 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demandes de dérogation mineure
 - 8.2.1. Dérogation mineure - 471 Green – Aménagement paysager
 - 8.2.2. Dérogation mineure - 845, avenue Saint-Charles - hauteur des bâtiments
 - 8.2.3. Dérogation mineure - Projet Waterhouse - hauteur du bâtiment
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. PIIA - 144 Sanford - Transformation de la façade
 - 8.3.2. PIIA - 49 Cadzow - Transformation de la façade
 - 8.3.3. PIIA - 320 Union - Transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA - 647 Oak - Transformation de la façade
 - 8.3.5. PIIA - 647 Oak - Nouveau bâtiment accessoire
 - 8.3.6. PIIA - 471 Green - Aménagement paysager
 - 8.3.7. PIIA - 471 Green - Abattage d'arbre
 - 8.3.8. PIIA - 426 Victoria - Affichage
 - 8.3.9. PIIA - 230 des Landes - Transformation de la façade
 - 8.3.10. PIIA Dare - 845 Saint-Charles - Nouvelle construction
 - 8.3.11. PIIA - 227 des Landes - Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.12. PIIA - 375 Oak - Transformation de la façade
 - 8.3.13. PIIA - 196 Stanley - Nouveau bâtiment accessoire
 - 8.3.14. PIIA Waterhouse - 115,121,127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman - Lotissement
 - 8.3.15. PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman - Nouvelle construction
 - 8.3.16. PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman - Équipement mécanique
 - 8.3.17. PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman - Abattage d'arbre
 - 8.3.18. PIIA - 532 Green - Transformation de la façade (refus)

8.3.19. PIIA - 130 Picardie - Transformation de la façade (Refus)

8.3.20. PIIA - 481 Maple - Transformation de la façade (Refus)

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 4 octobre 2024

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 2 octobre 2024

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des trois séances extraordinaires tenues le 2 octobre 2024, tels que rédigés.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absente :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-09-315)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-316)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h35 et se termine à 19h46.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h46 à 20h21.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h21 et se termine à 21h03.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de ses séances ordinaire et extraordinaire du 22 août 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2024-09-317)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 19 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
 - Loïc Blancquaert : Commission de l'environnement et de l'aménagement
-

(2024-09-318)

Recommandation à la Ville de Longueuil - désignation du représentant de la ville à la Commission de la sécurité publique

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, de nommer le conseiller Claude Ferguson à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein de sa Commission de la sécurité publique, à la suite de la démission de la conseillère Julie Bourgoin en date du 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-319)

Adoption - Règlement modifiant le règlement de tarification

ATTENDU QUE, lors de la séance ordinaire du 19 août 2024, la conseillère Liette Michaud a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet du règlement vise à modifier certains tarifs pour des activités de loisirs, ainsi qu'en matière d'urbanisme, dont l'étude d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et les certificats d'autorisation du domaine public.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADOPTER le *Règlement 2024-229-2 modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-320)

Adoption - Règlement modifiant le programme de paiement comptant progressif

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet de ce règlement vise à permettre de majorer le programme de paiement comptant progressif (PCP) de façon progressive au cours de la prochaine décennie et de rectifier le terme travaux en immobilisations.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2024-133-1 modifiant le règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-321)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle (2019-169)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

L'objet du règlement vise à :

- modifier les règles de passation prévues aux fins de favoriser les biens et les services québécois en y ajoutant les biens et services autrement canadiens;
- mettre à jour les mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus (EEV 2024-12-06); et
- augmenter le seuil des contrats de construction pouvant être conclus de gré à gré.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le *Règlement 2024-169-3 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-322)

Adoption - Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais

ATTENDU QUE, lors de la séance du 19 août 2024, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

Ce règlement vise à interdire, sous réserve d'exceptions, l'utilisation de pesticides et régir l'utilisation d'engrais.

Les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption sont les suivants:

Article 2:

- ajout de la définition «allée de jeu»;
- précision quant à la définition de «biopesticide» et «d'agent de lutte biologique»: tel que défini par Santé Canada;
- ajout du terme "la digitale" à la définition de «plante indésirable».

Article 7, par. 10°:

- modification de la référence (article 27 au lieu de 26)

Article 8:

- ajout de l'exception «ainsi que jusqu'au 31 décembre 2027 de l'un ou l'autre des ingrédients actifs listés à l'Annexe 1 du présent règlement» quant aux verts et aux allées de jeu d'un terrain de golf ou d'un terrain de bowling.

Article 11 par. 2°:

- augmentation de la vitesse du vent de 10km/h à 15km/h quant à l'utilisation d'un pesticide sous forme d'injection.

Article 14:

- ajout de la mention «ou au moins 12 heures dans le cas d'un terrain de golf ou de bowling» quant à l'avis requis avant l'utilisation d'un pesticide.

Article 20:

- Retrait de l'obligation d'afficher lors de l'application de suppléments et d'agents de lutte biologique

Article 27:

- modification de la référence (article 7 au lieu de 6)

Ajout de l'Annexe 1 - LISTE DES INGRÉDIENTS ACTIFS AUTORISÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027 EN VERTU DE L'ARTICLE 8

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais (2024-236)*.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE MODIFIER l'article 8 et l'annexe 1 du *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais (2024-236)* en réduisant la période d'autorisation de certains ingrédients actifs listé à l'annexe 1 au 31 décembre 2026.

Votes pour: Les conseillers Francis Le Chatelier, Julie Bourgoïn, Loïc Blancquaert, Virginie Dostie-Toupin et Stéphanie Verreault

Votes contre: Les conseillers Claude Ferguson et Liette Michaud

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RETOUR SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* (2024-236) tel qu'amendé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2024 pour les sommes respectives de 10 735 008,14 \$ et de 1 229 511,48 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 19 août au 16 septembre 2024.

(2024-09-323)

Adoption de la Politique encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER la Politique encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation, laquelle sera mise en vigueur dès son adoption par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-324)

Entente - Club Boulingrin Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Club Boulingrin de Saint-Lambert souhaite conclure une entente avec la Ville de Saint-Lambert relativement à l'utilisation du terrain situé au 662, avenue Oak pour assurer la continuité de la pratique du boulingrin;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente vise une collaboration qui prendra la forme d'un échange de services entre les parties.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE CONCLURE, avec le Club boulingrin Saint-Lambert, une entente relative à l'entretien et à l'utilisation du terrain du boulingrin situé au 662, avenue Oak pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

D'IMPUTER la dépense de 8 347,19 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-851-00-523;

D'AUTORISER le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Club Boulingrin Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-325)

Résiliation du contrat 23ENV04 - Services professionnels - inventaire des arbres publics de la Ville

ATTENDU QUE, lors de sa séance ordinaire du 15 mai 2023, le conseil a adjugé le contrat 23ENV04 à l'entreprise Del Degan, Massé et Associés Inc. pour les services professionnels de mise à jour de l'inventaire des arbres publics de la ville, pour la période du 19 mai 2023 au 31 décembre 2024, (résolution n° 2023-05-155).

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER la résiliation du contrat n° 23ENV04 octroyé à la firme Del Degan, Massé et Associés Inc., relativement aux services professionnels pour la mise à jour de l'inventaire des arbres publics de la Ville;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Loïc Blancquaert quitte la salle à 21h20.

(2024-09-326)

Renouvellement du contrat 23TP08 - Location d'un béliet mécanique avec opérateur

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RENOUVELER le contrat de services n° 23TP08 ayant pour objet la location d'un béliet mécanique avec opérateur, pour une période d'un an, avec 9437-0376 Québec Inc. (GO20 Location), la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 63 846,08 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou son représentant à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Loïc Blancquaert revient dans la salle à 21 h 22.

(2024-09-327)

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 comme suit :

- le lundi 20 janvier à 19h30
- le lundi 17 février à 19 h 30;
- le lundi 17 mars à 19 h 30;
- le lundi 14 avril à 19 h 30;
- le mardi 20 mai à 19 h 30;
- le lundi 9 juin à 19 h 30;
- le lundi 7 juillet à 19 h 30;
- le lundi 18 août à 19 h 30;
- le lundi 15 septembre à 19 h 30;
- le mercredi 1^{er} octobre à 19 h 30;
- le lundi 17 novembre à 19 h 30;
- le lundi 8 décembre à 19 h 30;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-328)

Demande de bonification - programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-329)

Entente de développement culturel 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel actuelle prend fin en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel (EDC) avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC et les montants prévus doivent être transmis au MCC à l'automne 2024.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE MANDATER la cheffe de division des arts et de la culture, Madame Sophie Abbott-Brown, pour déposer, au nom de la Ville, un projet d'entente de développement culturel pour les années 2025 à 2027 auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec et l'autoriser à produire et signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution;

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 122 000 \$ sur une période de 3 ans dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-330)

Renouvellement - Entente concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL pour les résidents âgés de 65 ans et plus

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert doit informer la Ville de Longueuil de sa volonté de poursuivre ou non sa participation à l'entente relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONFIRMER le renouvellement de la participation de la Ville pour l'année 2025 à l'entente relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du RTL en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, et l'Autorité régionale de transport métropolitain;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-331)

Modification à la signalisation sur rue dans différents secteurs.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER l'ajout de panneaux ARRÊT dans les deux directions du boulevard Desaulniers à l'intersection de l'avenue Mercille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - déclaration d'intérêts pécuniaires amendée - Conseiller Blancquaert

La mairesse procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

(2024-09-332)

Démission - Comité de gestion des déplacements

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE RECEVOIR la démission de la conseillère Julie Bourgoïn au sein du Comité de gestion des déplacements à compter du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

(2024-09-333)

PIIA – 263, boulevard Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 263, boulevard Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-334)

PIIA – 296, avenue Curzon – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 296, avenue Curzon, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-335)

PIIA – 161, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 161, boulevard Desaulniers, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-336)

PIIA – 312, boulevard Union – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, boulevard Union, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-337)

PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 26 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 744, rue Boissy, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-338)

PIIA – 532, rue Green – Nouveau cabanon

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant de l'acceptation des commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un cabanon en arrière de la propriété située au 532, rue Green, suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir:

- L'arbre doit être conservé et des mesures de mitigation devront être prises afin de limiter d'endommager le système racinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-339)

PIIA – 106, avenue de Merton – Nouvelle construction, bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau garage détaché en cour arrière du bâtiment situé au 106, avenue de Merton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-340)

PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 attestant que le projet est modifié afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, avenue de Merton, tel que modifié suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-341)

PIIA – 304, avenue Edison – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 304, avenue Edison, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-342) PIIA – 115, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 115, avenue de Brixton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-343) PIIA – 540, avenue Victoria – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 14 août 2024.

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu le 27 août 2024 acceptant certaines conditions imposées par le CCU, à l'exception de la couleur de la façade qui a fait l'objet du permis délivré le 26 juillet 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 540, avenue Victoria, tel que modifié, suivant les commentaires du Comité consultatif d'urbanisme quant à l'enseigne, comme suit:

- L'enseigne doit être alignée avec l'enseigne du local voisin situé au 538 av Victoria
- La taille du lettrage doit être comme celle de l'enseigne du commerce situé au 538 av Victoria

D'APPROUVER, à l'encontre de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la couleur de la façade dont les travaux ont déjà été exécutés conformément au permis délivré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-344)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le plan relatif à cette opération cadastrale est conforme aux conditions énoncées au *Règlement de lotissement (2024-216)* et à celles relatives à une demande de permis de lotissement énoncées au *Règlement sur les permis et certificats (2023-218)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'opération cadastrale de l'immeuble situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-345)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction sur la propriété située au 1101, avenue Victoria, conformément aux objectifs et critères applicables à la zone concernée (CA-3) et à l'architecture d'un bâtiment principal, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-346)

PIIA – 1101, avenue Victoria – Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage des arbres sur la propriété situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-347)

PIIA – 592, avenue Maple – Transformation de la façade - Refus

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne satisfait pas les critères applicables de l'article 3.2.1 1° b) du règlement 2023-220, à savoir:

- Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 août 2024.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 592, avenue Maple, tel que déposé, pour le motif que la porte en bois de style traditionnel avec une fenêtre dans la partie supérieure fait partie des caractéristiques du bâtiment et qu'elle doit être préservée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-09-348)

Projet particulier d'occupation - 651-655, avenue Victoria - changement d'usage

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 2 juillet 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) quant au bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria, conformément à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 24 juillet 2024 à 18h;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 19 août 2024, le conseil a adopté le deuxième projet de résolution relativement à la demande de PPCMOI quant au projet particulier d'occupation pour le bâtiment situé au 651-655, avenue Victoria;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public relatif à une demande de participation à un référendum a été publié sur le site internet de la Ville le 23 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été reçue au Service du greffe dans le délai prescrit, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. C-19.1).

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ACCORDER la demande d'autorisation du projet particulier d'occupation de l'immeuble situé au 651-655, avenue Victoria, sur le lot 5 676 475 du cadastre du Québec, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI) no. 2023-223, à savoir:

- l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment principal par l'un ou l'autre des usages de la classe A – Bureaux et cliniques du groupe d'usages commerce, malgré la note 1 inscrite à la grille des usages et des normes de la zone CA-1 et jointe à l'annexe 2 du Règlement de zonage 2024-215.

D'ASSUJETTIR l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- de limiter les besoins de modifications architecturales de la façade qui impacteraient la valeur patrimoniale de l'immeuble;

- les travaux d'aménagement des locaux devront être exécutés dans un délai de 12 mois suivant la délivrance du permis d'occupation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h26 et se termine à 22h00.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h00 à 22h02.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h02.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 octobre 2024 à 20 h 03 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absents :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-10-349)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024 à 20 h tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Aucune question reçue pour cette période de questions.

(2024-10-350)

Assistance aux séances - article 317 LERM

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendum dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE DÉCRÉTER que n'entraîne pas la fin du mandat de la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas son défaut d'assister aux séances du conseil dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens pour une période de 61 jours, soit jusqu'à la séance du conseil du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-10-351)

Désignation du maire suppléant

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Claude Ferguson se termine le 7 octobre 2024.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 8 octobre 2024 au 14 avril 2025.

DE DÉSIGNER la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'agglomération en cas de vacance du poste de mairesse ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20h06.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 octobre 2024 à 20 h 15 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absents :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim
Maxime Marquis, Trésorier

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-10-352)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024 à 20 h 15 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Le trésorier présente le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Période de questions portant exclusivement sur le PTI

Cette période de questions débute à 20h23 et se termine à 20h58.

(2024-10-353)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-10-354)

Publication du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉCRÉTER que le programme triennal d'immobilisations adopté soit publié sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20h59.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 octobre 2024 à 21 h 02 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absents :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présente :

Youki Cropas, cheffe de division - Développement du territoire
Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-10-355)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024 à 21 h tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 21h02 et se termine à 21h33.

Procédure d'appel

La mairesse explique l'objet de la réunion :

Le conseil doit rendre une décision suite à la demande de révision interjetée au conseil municipal par Me Jean A. Montigny quant à l'autorisation de démolition accordée par le Comité de démolition le 28 août 2024 relativement aux immeubles situés au **1 et 3, rue Waterman et 115, 121 et 127 avenue Saint-Denis**, le tout en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* de la Ville de Saint-Lambert.

La greffière explique la procédure:

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision du Comité de démolition, demander au conseil de réviser cette décision.

Le règlement de démolition prévoit également ce droit d'appel et stipule que:

Tout membre du conseil, y compris un membre du comité de démolition, peut siéger au conseil pour réviser une décision du comité. Le conseil peut confirmer la décision du comité de démolition ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre.

Aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'expiration du délai de trente (30) jours ni, s'il y a une révision, avant que le conseil n'ait rendu une décision autorisant la démolition.

Dépôt de la demande de révision

La mairesse procède au dépôt de la demande de révision de la décision du comité de démolition de la part de Me Jean A. Montigny en date du 23 septembre 2024.

Me Montigny énumère les motifs qui font l'objet de sa demande de révision.

Présentation - cheffe de la Division développement du territoire

La mairesse dépose le procès-verbal de la décision du comité de démolition lors de la séance publique du 28 août 2024.

La cheffe de la Division développement du territoire, madame Youki Cropas, explique les critères d'évaluation de la demande d'autorisation de démolition des immeubles situés au 1 et 3, rue Waterman et au 115, 121 et 127, avenue Saint-Denis, dont l'état des bâtiments et la détérioration de la qualité de vie du voisinage.

Questions des membres du conseil

Les membres du conseil sont invités à poser des questions. Aucune question pour cette période de questions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Aucune délibération nécessaire.

(2024-10-356)

DÉCISION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a siégé le 28 août 2024 en séance publique afin d'étudier les projets de démolition des immeubles situés au 1 et 3, rue Waterman et 115, 121 et 127 avenue Saint-Denis à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT les décisions du Comité de démolition à l'effet d'autoriser les demandes d'autorisation de démolition.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE CONFIRMER les décisions rendues par le Comité de démolition le 28 août 2024, séance tenante, à savoir:

D'AUTORISER la démolition des bâtiments situés au 1 et 3, rue Waterman et au 115, 121 et 127 avenue Saint-Denis aux conditions imposées par ledit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLÔTURE

La mairesse procède à la levée de la séance à 21h47.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 septembre 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer sur les points qui seront traités lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Procès-verbal de corrections - Orientations du conseil

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant aux orientations consignées dans le tableau joint à la résolution 2024-09-317 lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



PROCÈS-VERBAL de correction des orientations du conseil déposées lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir apporté une correction au Tableau intitulée "Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 19 septembre 2024" contenant les orientations adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024, afin de corriger une erreur évidente par la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision.

La correction consiste à modifier la position de la mairesse exprimée au point 6.5 - Adjudication du contrat APP-24-065 pour des travaux d'entretien des plants ornementaux (SD-2024-2262), à savoir: Favorable.

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 3 octobre 2024.

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.4)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1er au 20 septembre 2024 pour les sommes respectives de 1 097 578,32 \$ et de 781 021,05 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	171062	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	95651	Nom:	ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant:	4 393,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-16	20240416	LOCATION MENSUELLE MAI À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POL			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)		4 393,76 \$	
No paiement:	171104	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	01199	Nom:	103,3 FM LA RADIO ALLUMÉE	Montant:	2 874,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-08	20152637	CAMPAGNE DE PUBLICITÉ (2024-9220)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2024-9220)		2 874,38 \$	
No paiement:	171105	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	259,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	CA413FNG4HI	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-1740)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1740)		259,68 \$	
No paiement:	171106	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	05757	Nom:	AQUALITECK	Montant:	1 392,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	28260824	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9009)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9009)		1 392,35 \$	
No paiement:	171107	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	52981	Nom:	ASSOCIATION ECHECS ET MATHS	Montant:	12 920,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	292140	JEU D'ECHECS - CAMP DE JOUR (2024-9177)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9177)		12 920,00 \$	
No paiement:	171108	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	96326	Nom:	AUDREY BELANGER	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-23	003	ÉVALUATION COURS SAUVETEUR NATIONAL (2024-4663)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4663)		75,00 \$	
No paiement:	171109	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	96078	Nom:	AUTOBUS TRANSCO (1988) INC	Montant:	1 270,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-01	271390	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1319)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)		317,62 \$	
2024-05-01	271385	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1319)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)		317,62 \$	
2024-05-01	271389	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1319)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)		317,62 \$	
2024-05-01	271391	TRANSPORT D'AUTOBUS - CAMPS DE JOUR (2024-1319)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1319)		317,62 \$	
No paiement:	171110	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	328,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-01	X012961465240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2024-9031)			Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)		20,09 \$	
2024-09-01	X012461689240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2024-9031)			Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)		19,94 \$	
2024-09-01	X012859817240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2024-9031)			Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)		61,43 \$	
2024-09-01	X012930862240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2024-9031)			Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)		19,94 \$	
2024-09-01	X010806412240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2024-9031)			Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)		59,82 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: 171110	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 328,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-01	X001753848240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	76,42 \$
2024-08-25	X011433800240825	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,55 \$
2024-08-28	X011439135240828	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,55 \$
2024-08-28	X010860410240828	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	27,30 \$

No paiement: 171111	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 51695	Nom: BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	Montant: 77 369,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	R-0000585129	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR SEPTEMBRE 2024 (Maxime Marquis		53 038,55 \$
2024-08-31	R-0000586397	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR SEPTEMBRE 2024 (Maxime Marquis		24 331,03 \$

No paiement: 171112	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 00077	Nom: CIE LORRAINE WALKER ENR	Montant: 250,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-20	524601	DANSE EN LIGNE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4665)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4665)	250,00 \$

No paiement: 171113	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 96356	Nom: CLAUDE JR LABONTE LEFEBVRE	Montant: 1 600,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	2404	COUVERTURE PHOTO ET VIDÉO -FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4437)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4437)	1 600,00 \$

No paiement: 171114	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 00729	Nom: CLUB DE TENNIS SAINT-LAMBERT	Montant: 170,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	20240829	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		170,17 \$

No paiement: 171115	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 60652	Nom: DAVID BUREAU	Montant: 300,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	20240829	REMBOURSEMENT DE PERMIS	Christopher Rogers		300,00 \$

No paiement: 171116	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 01896	Nom: ENTREPRISES DE REFRIGERATION LS INC	Montant: 3 248,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	LSP-62802	AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA (2023-9305)	Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9305)	2 897,37 \$
2024-08-31	LSP-62801	AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA (2023-9305)	Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9305)	351,59 \$

No paiement: 171117	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 00066	Nom: REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant: 190 516,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	20240829-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS - AOÛT 2024	Maxime Marquis		83 055,92 \$
2024-08-29	20240829	CAISSE DE RETRAITE CADRES - AOÛT 2024	Maxime Marquis		107 460,76 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: 171118	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 03580	Nom: GROUPE-CONSEIL GENIPUR INC (LE)	Montant: 21 902,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	12435	PLAN DIRECTEUR DES RESEAUX - SECTEUR ISERE/NAMUR (2024-9040)	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9040)	21 902,74 \$

No paiement: 171119	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 52 641,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	653 202 902 203	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		3 328,59 \$
2024-08-27	664 003 148 906	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Francis Blondeau		1 580,00 \$
2024-08-29	660 402 882 598	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Francis Blondeau		249,17 \$
2024-08-26	680 202 791 573	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		542,16 \$
2024-08-28	639 702 930 246	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		409,78 \$
2024-09-03	673 003 139 472	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Francis Blondeau		2 609,49 \$
2024-09-03	681 102 783 842	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		8 399,81 \$
2024-09-03	673 003 139 471	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		29 876,96 \$
2024-09-03	685 602 747 453	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		101,80 \$
2024-09-03	682 902 774 297	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 458,52 \$
2024-09-03	664 902 864 084	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Francis Blondeau		39,60 \$
2024-09-03	637 003 197 624	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Francis Blondeau		148,48 \$
2024-09-03	681 102 783 841	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 897,14 \$

No paiement: 171120	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 60653	Nom: JEAN-PIERRE HOUEJISSIN	Montant: 235,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	20240827	REMBOURSEMENT DE PERMIS - DEMANDE DE PIIA	Christopher Rogers		235,00 \$

No paiement: 171121	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 03328	Nom: LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant: 356,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	22292	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8220)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8220)	356,42 \$

No paiement: 171122	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 95757	Nom: MARTINE MOREAU	Montant: 1 380,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-11	2024-025	CONTES ET BRICOLAGE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4534)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4534)	1 380,00 \$

No paiement: 171123	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 02483	Nom: REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	Montant: 171,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-03	KW-8BBC86	COTISATION: TRIMESTRIELLE EXIGIBLE POUR LA LICENCE DE CONSTRUCTEUR-PROPR	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4623)	171,36 \$

No paiement: 171124	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 51132	Nom: MUSEE POUR ENFANTS INC.	Montant: 719,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	5235	ANIMATION CAMP DE JOUR - MUSÉE POUR ENFANTS (2024-4664)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4664)	719,86 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
171125		2024-09-10	95877	PRINCESS AUTO		371,26 \$
2024-09-03	820251	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION EAUX (2024-7441)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7441)	112,63 \$
2024-09-03	820517	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8228)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8228)	258,63 \$
171126		2024-09-10	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL		71 987,34 \$
2024-08-29	20240829	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS D'		Maxime Marquis		71 987,34 \$
171127		2024-09-10	01125	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.		787,81 \$
2024-08-31	058821589	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)		Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	787,81 \$
171128		2024-09-10	00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE		9 780,11 \$
2024-08-29	20240829	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS		Maxime Marquis		9 780,11 \$
171129		2024-09-10	60654	SIMON DEBLOIS		115,00 \$
2024-08-05	20240805	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan		115,00 \$
171130		2024-09-10	00313	TELUS		1 842,06 \$
2024-08-16	35290023068	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)		Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)	1 842,06 \$
171131		2024-09-18	05358	Amazon Canada		365,83 \$
2024-08-31	CA49H56QR9XI	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1771)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1771)	11,49 \$
2024-08-31	CA4249KEEACCUI	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1771)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1771)	43,19 \$
2024-08-31	CA4Q9IHTMHGI	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1771)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1771)	33,33 \$
2024-08-27	CA4I3WFG1X2I	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-1754)		Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1754)	52,40 \$
2024-09-04	CA425A3NOACCUI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1774)		Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1774)	142,66 \$
2024-09-04	CA41RDJD33YI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1774)		Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1774)	82,76 \$
171132		2024-09-18	04802	BELL CANADA		370,21 \$
2024-09-04	X001757274240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2024-9031)		Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-09-04	X012296547240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2024-9031)		Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	66,44 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: 171132	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 370,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	X001757273240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-09-04	X001904703240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-09-04	X001757297240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	99,45 \$
2024-09-04	X011065734240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	34,48 \$
2024-09-04	X001941790240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-09-04	X013195883240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	61,54 \$
2024-09-04	X011235439240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$

No paiement: 171133	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 96224	Nom: BF-TECH INC	Montant: 662,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	10488	ACHAT DE MATERIEL - ENTRTIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2024-1749)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1749)	662,62 \$

No paiement: 171134	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05859	Nom: BOUTIQUE PALM ISLE INC.	Montant: 2 989,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-06	220000092999	ANIMATION DE LA ZONE DE SKATE AUX FETES DE SAINT-LAMBERT (2024-4692)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4692)	2 989,35 \$

No paiement: 171135	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 00477	Nom: CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	Montant: 488,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	103181057	ACHAT DE PLANTES (2024-7981)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7981)	488,34 \$

No paiement: 171136	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 01137	Nom: CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	Montant: 500,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-25	26	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4683)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4683)	500,00 \$

No paiement: 171137	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 60078	Nom: CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC	Montant: 835,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-16	123421	APPEL DE SERVICE - PARC À CHIEN (2024-8086)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-8086)	835,64 \$

No paiement: 171138	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 1 467,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-26	50548	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8219)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8219)	652,00 \$
2024-08-23	50545	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8218)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8218)	734,61 \$
2024-08-26	50557	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8219)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8219)	81,08 \$

No paiement: 171139	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03563	Nom: EXPRESS MAG	Montant: 602,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: 171139	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03563	Nom: EXPRESS MAG	Montant: 602,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	FINS159068	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENTS DIVERS (2024-1780)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1780)	387,47 \$
2024-09-04	FINS159067	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENTS DIVERS (2024-1780)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1780)	214,66 \$

No paiement: 171140	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04227	Nom: G. DAVIAULT LTEE	Montant: 57,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	054445	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7992)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7992)	57,49 \$

No paiement: 171141	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 60616	Nom: GUILLAUME L'ETOILE	Montant: 1 724,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	002	ATELIER LEGO - CAMP DE JOUR (2024-4294)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-4294)	1 724,62 \$

No paiement: 171142	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05288	Nom: Hydra Spec	Montant: 806,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	13884	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1748)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1748)	806,03 \$

No paiement: 171143	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 2 001,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-11	682 902 781 239	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)	Francis Blondeau		304,31 \$
2024-09-11	612 703 055 910	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)	Francis Blondeau		135,28 \$
2024-09-06	619 902 986 530	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786	Francis Blondeau		92,15 \$
2024-09-10	620 802 991 543	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 109 506 244)	Francis Blondeau		311,94 \$
2024-09-10	620 802 991 542	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 109 506 228)	Francis Blondeau		302,80 \$
2024-09-16	682 003 149 496	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		471,66 \$
2024-09-10	659 503 164 812	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		56,09 \$
2024-09-12	650 503 176 018	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		143,75 \$
2024-09-12	646 902 931 068	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Francis Blondeau		127,36 \$
2024-09-16	691 902 674 591	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Francis Blondeau		55,84 \$

No paiement: 171144	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05408	Nom: IMPÉRIAL DIV. DE PAUSE CAFÉ IMPÉRIAL INC.	Montant: 492,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-16	F313646	ACHAT DE MATERIEL POUR CANTINE (2024-4690)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4690)	492,99 \$

No paiement: 171145	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04261	Nom: IMPRIMERIE FOR INC	Montant: 1 629,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	19826	ACHAT D'ENVELOPPES (2024-1705)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2024-1705)	1 629,19 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	171146	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	05067	Nom:	LAUDIOM INC.	Montant:	373,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-03	25499	APPEL DE SERVICE - SYSTÈME DE PROJECTION (2024-4677)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4677)		373,67 \$	
No paiement:	171147	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	60655	Nom:	LELIA VINCENT	Montant:	330,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-28	20240828	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			330,00 \$	
No paiement:	171148	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	95781	Nom:	LOUISE LEFEBVRE	Montant:	42,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-17	20240717	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			42,15 \$	
No paiement:	171149	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	1 454,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-29	205222	ACHAT DE MATERIEL - FOIRES ET FÊTES (2024-1709)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1709)		1 454,43 \$	
No paiement:	171150	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	02409	Nom:	MARTIAL EXCAVATION INC	Montant:	565,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-28	124871	ACHAT DE SABLE - TERRAIN DE JEUX (2024-9197)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-9197)		565,68 \$	
No paiement:	171151	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	11 241,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-30	586337	RÉPARATION DE VÉHICULE (2024-8356)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8356)		11 241,34 \$	
No paiement:	171152	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	04183	Nom:	NATURE-ACTION QUEBEC	Montant:	7 050,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-15	F002406	ANALYSE DES ESPACES VERTS ET RECOMMANDATION POUR LA GESTION DE TONTE DI			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9291)		7 050,00 \$	
No paiement:	171153	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	04220	Nom:	NEDCO GROUPE REXEL	Montant:	262,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-28	2334769	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7828)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7828)		262,47 \$	
No paiement:	171154	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	58014	Nom:	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE	Montant:	177,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-11	20240911	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE			Elizabeth Jacques			177,80 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	171155	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	54743	Nom:	PETITE CAISSE URBANISME	Montant:	175,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-09-10	20240910	PETITE CAISSE URBANISME				Youki Cropas		175,85 \$	
No paiement:	171156	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	03293	Nom:	PUROLATOR INC.	Montant:	35,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-31	580052614	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	5,46 \$	
2024-08-24	500062029	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	22,41 \$	
2024-08-17	505050944	SERVICE DE COURRIER (2024-9036)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9036)	7,18 \$	
No paiement:	171157	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	96059	Nom:	RENO-DEPOT BROSSARD	Montant:	249,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-21	76010-11322951	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-7826)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7826)	249,29 \$	
No paiement:	171158	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	983,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-27	41460-14245081	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-8080)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8080)	37,67 \$	
2024-08-22	41460-14238601	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-8080)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8080)	537,14 \$	
2024-09-04	41460-14254001	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIO PRÉVILLE (2024-8083)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8083)	113,08 \$	
2024-09-04	41460-14253301	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8230)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8230)	64,11 \$	
2024-08-21	41460-14237121	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-7990)				Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-7990)	151,12 \$	
2024-08-28	41460-14246161	ACHAT DE MATERIEL - TRAVAUX PUBLICS (2024-8084)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8084)	79,96 \$	
No paiement:	171159	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	96341	Nom:	SERVICE DE PNEUS S PAQUIN	Montant:	736,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-28	1785	APPEL DE SERVICE (2024-8222)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8222)	736,93 \$	
No paiement:	171160	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	01236	Nom:	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	Montant:	27,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-25	295426115	CONTRAT D'ENTRETIEN - IMPRIMANTE - BIBLIOTHEQUE (2024-1755)				Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1755)	27,16 \$	
No paiement:	171161	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	35,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-09-03	48090	ACHAT DE PROPANE (2024-1016)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1016)	35,76 \$	
No paiement:	171162	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	95671	Nom:	TRAINS-TRAINS INC.	Montant:	2 663,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2024-08-23	1519	LOCATION DE TRAIN POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1062)				Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-1062)	2 663,11 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	171163	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	91,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-23	717113704	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8221)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8221)		91,97 \$	
No paiement:	171164	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	60626	Nom:	UNIMA	Montant:	3 927,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-30	001011	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉPARATION DU BALCON DE LA MAISON DESAULNIER (2024-8221)			Yannick Raymond	François Pépin (2024-1488)		3 927,55 \$	
No paiement:	171165	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	01806	Nom:	WOLSELEY CANADA INC	Montant:	1 720,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	3378032	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1735)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1735)		1 720,39 \$	
No paiement:	S22612	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	96364	Nom:	ALTUM IMAGE INC	Montant:	2 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-25	1745-1	CAMPAGNE À LA DÉCOUVERTE DE SAINT-LAMBERT (2024-9218)			François Pépin	François Pépin (2024-9218)		2 500,00 \$	
No paiement:	S22613	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	54493	Nom:	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant:	15 437,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-04-16	20240416-SA	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)		9 559,70 \$	
2024-06-04	20240604-SA	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - F			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)		229,95 \$	
2024-04-16	20240416-U	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -			François Pépin	Lucille Angers (2022-9123)		5 533,17 \$	
2024-06-04	20240604-U	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - F			François Pépin	Lucille Angers (2022-9123)		114,98 \$	
No paiement:	S22722	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00275	Nom:	AQUASPHERE COAGULANTS INC.	Montant:	1 589,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-05-27	1651	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-1231)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1231)		1 589,41 \$	
No paiement:	S22723	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	3 561,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-16	81066	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9006)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9006)		3 104,33 \$	
2024-08-21	81168	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-9004)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9004)		457,60 \$	
No paiement:	S22724	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	1 211,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	64643	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-1741)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1741)		1 211,90 \$	
No paiement:	S22725	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00375	Nom:	ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-LAMBERT	Montant:	23 375,18 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22725	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 00375	Nom: ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-LAMBERT	Montant: 23 375,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-01	1	RESPONSABILITÉ DES TACHES D'APPARITEUR PLATEAU SPORTIF - SELON ENTENTE - V	Martin Latulippe	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9110)	16 237,35 \$
2024-09-01	2	RESPONSABILITÉ DES TACHES D'APPARITEUR PLATEAU SPORTIF - SELON ENTENTE - C	Martin Latulippe	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9110)	7 137,83 \$

No paiement: S22726	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 95422	Nom: ATRACTIV	Montant: 4 357,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-27	1581	VÉLOS MUSICAUX - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4295)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4295)	2 063,80 \$
2024-08-21	1599	PHOTOBOOTH - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4512)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4512)	2 293,75 \$

No paiement: S22727	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 469,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-28	432789	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR JUILLET 2024 (2024-9047)	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9047)	469,48 \$

No paiement: S22728	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)	Montant: 4 129,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	8214194	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8195)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8195)	1 135,45 \$
2024-08-22	8214492	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 8213808 (2024-8159)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8159)	(1 976,77 \$)
2024-08-08	8214180	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8195)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8195)	3 721,16 \$
2024-08-22	5212737	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4654)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4654)	1 249,82 \$

No paiement: S22729	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 96194	Nom: CHARLIE TANGO GAMES INC. (TRIKTRUK - CONCEPTS IMMERSIFS)	Montant: 1 897,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-24	2708	SHERLOCK HOLMES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4458)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4458)	1 897,09 \$

No paiement: S22730	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 2 516,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-19	2024 18063557	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	1 054,16 \$
2024-08-28	2024 18066227	ACHAT D'EMULPLUS (2024-4667)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4667)	424,26 \$
2024-08-28	2024 18066557	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	305,96 \$
2024-08-28	2024 18065945	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	142,41 \$
2024-08-21	2024 18063621	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	221,07 \$
2024-08-29	2024 18067315	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	152,92 \$
2024-08-22	2024 18063637	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	215,41 \$

No paiement: S22731	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 58260	Nom: CREATIONS MILSUITE FX INC.	Montant: 4 667,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-24	1,031	ANIMATION CAMP DE JOUR - EFFETS SPECIAUX (2024-9179)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2024-9179)	4 667,99 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	S22732	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	59660	Nom:	CROCO PROMO DIVERTISSEMENT	Montant:	488,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	10500	LOCATION GÉNÉRATRICE POUR JEUX GONFABLES (2024-9149)			Sophie Abbott-Brown	Dominique Anne-Soucie (2024-9149)		488,64 \$	
No paiement:	S22733	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	03119	Nom:	DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant:	200,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	B622610	ACHAT DE MATERIEL - CENTRE DES LOISIRS (2024-4666)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4666)		200,94 \$	
No paiement:	S22734	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	96073	Nom:	DIFFUSION FAR INC	Montant:	13 538,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-06-27	FAC-202565	ANIMATION POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1672)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1672)		13 538,31 \$	
No paiement:	S22735	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	01710	Nom:	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant:	461,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-04	165067	ACHAT DE MATERIEL - ARÉNA (2024-8093)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-8093)		461,94 \$	
No paiement:	S22736	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	59083	Nom:	ELITE MEDIC INC.	Montant:	111,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	6309	ACHAT MATERIEL DE PREMIERS SOINS (2024-1732)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1732)		111,07 \$	
No paiement:	S22737	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	273,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-05	64276	PLAQUES DE NOMS (2024-4522)			Sophie Abbott-Brown	François Pépin en remplacement de Martin Latulippe (2024-4522)		273,41 \$	
No paiement:	S22738	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	96066	Nom:	ENTRETIEN 4M INC.	Montant:	1 703,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-01	132136	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 AVENUE VICTORIA - AOÛT 2024 (2023-9303)			Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9303)		1 703,01 \$	
No paiement:	S22739	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	03225	Nom:	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	Montant:	340,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-22	181676	ACHAT MATERIEL DE PREMIERS SOINS (2024-1730)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1730)		340,91 \$	
No paiement:	S22740	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	491,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-19	IN11500727	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-8225)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8225)		55,77 \$	
2024-08-26	IN11500898	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-9008)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)		435,76 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22741		2024-09-10	03651	FILMS CRITERION (LES)	344,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	823145	PRESENTATION DU FILM - LE TIGRE ET L'ENFANTS PV (2024-4598)		Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4598)	344,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22742		2024-09-10	03870	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	9 333,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	20240829	REMISES DU 14 JUILLET AU 24 AOÛT 2024 - REFERENCE NO 25965		Maxime Marquis		9 333,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22743		2024-09-10	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC	468,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-16	CW31717589	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	69,29 \$
2024-08-15	CW31715469	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	135,43 \$
2024-08-15	CW31715024	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	73,05 \$
2024-08-15	CW31715439	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	191,05 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22744		2024-09-10	00555	GROUPE LABERGE INC.	26 500,61 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	046349	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE MULTIFONCTIONNEL - JUILLET 2024 (2023-9		Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	4 114,99 \$
2024-08-21	046348	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - JUILLET 2024 (2024-9161)		Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9161)	22 385,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22745		2024-09-10	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	3 605,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	F3531819	ACHAT DE PEINTURE - MARQUAGE DE PELOUSE (2024-1701)		Yannick Raymond	Yannick Nantel (2024-1701)	3 605,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22746		2024-09-10	96201	IZ'ART MAQUILLAGE ARTISTIQUE	5 340,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-26	1761	ANIMATION KIOSQUE DE TATOUAGE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1680)		Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1680)	1 149,75 \$
2024-08-26	1758	ANIMATION KIOSQUE DE MAQUILLAGE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1680)		Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1680)	891,05 \$
2024-08-26	1759	ANIMATION KIOSQUE DE MAQUILLAGE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1680)		Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1680)	3 299,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22747		2024-09-10	95999	JEFFREY HALL	2 000,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	202401	FRESQUE EPHEMERE AUX FESTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4635)		Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4635)	2 000,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22748		2024-09-10	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	2 625,43 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	201343	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	66,05 \$
2024-08-15	201347	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)		Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	869,17 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22748	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 625,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	201353	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	97,44 \$
2024-08-15	201344	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	84,89 \$
2024-08-15	201349	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	198,24 \$
2024-08-15	201352	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	217,91 \$
2024-08-15	201348	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	593,25 \$
2024-08-15	201342	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	79,59 \$
2024-08-15	201341	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	418,89 \$

No paiement: S22749	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 90,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-19	CW31721084	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	90,20 \$

No paiement: S22750	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 51,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-14	128511	REPRODUCTION DE PLAN ET NUMÉRISATION (2024-9203)	Christopher Rogers	Christopher Rogers (2024-9203)	51,75 \$

No paiement: S22751	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 31,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	21275233-00	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-8216)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-8216)	31,62 \$

No paiement: S22752	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 1 497,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	101940	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1721)	Véronique Guité	Vasco Morgado (2024-1721)	1 497,95 \$

No paiement: S22753	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 250,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	1047943	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-08-29	1047941	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$
2024-08-29	1047942	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$

No paiement: S22754	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 662,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	6710	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24GN19SP (2024-9025)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	345,84 \$
2024-08-29	6737	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24ÉQUI03 (2024-9025)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	316,41 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	S22755	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	04460	Nom:	NOUVELLE TABLEE 1996 INC (LA)	Montant:	1 796,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-29	129362	LOCATION DE TABLES ET CHAISES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4633)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4633)		1 796,95 \$	
No paiement:	S22756	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	147,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-28	610682	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN BÂTIMENTS (2024-7827)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7827)		147,40 \$	
No paiement:	S22757	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	1 252,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-03	526025/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8224)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8224)		894,40 \$	
2024-08-28	512870/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8224)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8224)		59,80 \$	
2024-09-04	526367/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8224)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8224)		298,54 \$	
No paiement:	S22758	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	52360	Nom:	PRODUCTIONS CHOISE BINE (LES)	Montant:	5 116,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-16	24194	CONTES ET BRICOLAGE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-1727)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1727)		5 116,39 \$	
No paiement:	S22759	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	04673	Nom:	QUARANTE-ZERO INC	Montant:	16 418,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-29	2024-70	ANIMATION CAMP DE JOUR - TENNIS (2024-9193)			Martin Latulippe	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9193)		16 418,43 \$	
No paiement:	S22760	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	465,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-21	133816	RELIURE DE VOLUMES (2024-9160)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9160)		465,24 \$	
No paiement:	S22761	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	03143	Nom:	ROBERT BOILEAU INC	Montant:	13 242,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-20	101046	APPEL DE SERVICE - ZAMBONI (2024-1656)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1656)		13 242,14 \$	
No paiement:	S22762	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	05707	Nom:	RTC REPARATIONS	Montant:	748,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-05	246263	RECOUVREMENT DE MOBILIER (2024-1617)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1617)		748,65 \$	
No paiement:	S22763	Date:	2024-09-10	Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant:	11 716,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-29	20240829	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			11 716,57 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22764	Date: 2024-09-10	Référence Fourn.: 96373	Nom: THIERRY AMERY	Montant: 1 610,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-03	0001	CARICATURE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4520)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4520)	1 610,00 \$
No paiement: S22765	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03360	Nom: AUDIO CINE FILMS INC	Montant: 954,29 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-05	190388	LICENCE DE PRESENTATION PUBLIQUE (2024-1782)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1782)	954,29 \$
No paiement: S22766	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03604	Nom: BRAULT ET BOUTHILLIER	Montant: 134,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	FC00262813	ACHAT DE MATERIEL - CAMP DE JOUR (2024-1504)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1504)	134,47 \$
No paiement: S22767	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03205	Nom: CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant: 1 068,61 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	240814	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9019)	Vasco Morgado	Roch Sergerie (2024-9019)	1 068,61 \$
No paiement: S22768	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 80,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-03	178301	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8227)	80,48 \$
No paiement: S22769	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04767	Nom: COMAQ	Montant: 776,07 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	1028310	FORMATION - NOUVEAUTÉS JURISPRUDENTIELLES POUR TOUS (2024-4672)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4672)	258,69 \$
2024-05-09	43393	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1027940	Maxime Marquis		(597,87 \$)
2024-09-04	1028312	FORMATION - INITIATION AUX SCRUTINS MUNICIPAUX (2024-4672)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4672)	258,69 \$
2024-09-04	1028311	FORMATION - RÈGLES DE FINANCEMENT ET DÉPENSES ÉLECTORALES (2024-4672)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4672)	258,69 \$
2024-05-07	1027940	VOIR CRÉDIT 43393	Maxime Marquis		597,87 \$
No paiement: S22770	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 01880	Nom: DELISLE DESPAUX ET ASSOCIES INC	Montant: 3 900,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-07-31	14 381	AMÉLIORATION - SYSTÈME D'AMMONIAC À L'ARENA (2024-7846)	Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-7846)	3 900,27 \$
No paiement: S22771	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 390,91 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-03	3910	SERVICE DE GRAPHISME - PANNEAU DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (2024-4673)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4673)	390,91 \$
No paiement: S22772	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04906	Nom: DEVELOTECH INC.	Montant: 10 607,59 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22772		2024-09-18	04906	DEVELOTECH INC.		10 607,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	13600	ACHAT DE BALISES CYCLO-ZONE POUR PISTES CYCLABLES (2024-1661)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1661)	10 607,59 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22773		2024-09-18	01160	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC		200,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	1123925	ACHAT DE MATERIEL - HAUBANAGE (2024-1704)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1704)	200,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22774		2024-09-18	04349	ELECTRIMAT LTEE		2 075,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-28	FC00597464	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-4674)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4674)	2 075,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22775		2024-09-18	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)		55 665,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	4497	TRAVAUX - ABATTAGE ET ESSOUCHAGE (2024-9145)		Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9145)	36 110,84 \$
2024-08-30	4498	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)		Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)	9 927,84 \$
2024-09-09	4500	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)		Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)	9 627,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22776		2024-09-18	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)		78,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-13	64363	AUTOCOLLANTS - LOGO VILLE (2024-8115)		Eric Carignan	Vasco Morgado (2024-8115)	78,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22777		2024-09-18	04550	EQUIPEMENTS BROSSARD		2 377,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-02	811498-0013	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)		Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2023-2479)	2 377,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22778		2024-09-18	03621	EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC (PIECES D'EQUIPEMENT BERGOF		2 362,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	139148	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8305)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8305)	2 362,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22779		2024-09-18	03399	EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE		1 161,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	8117218	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4676)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4676)	262,12 \$
2024-09-09	8117398	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8169)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8169)	899,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S22780		2024-09-18	03651	FILMS CRITERION (LES)		1 235,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22780		2024-09-18	03651	FILMS CRITERION (LES)	1 235,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-06	823217	PRESENTATION DU FILM (2024-4598)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4598)	1 235,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22781		2024-09-18	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	86,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-03	517796	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1765)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1765)	86,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22782		2024-09-18	50102	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	143,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-14	2968	SERVICE DE GRAPHISME - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4684)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4684)	143,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22783		2024-09-18	59518	GEOTHENTIC INC.	2 343,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-01	INV-028273	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2023-9262)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9262)	2 343,77 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22784		2024-09-18	04186	CANADIAN TIRE (GESTION JB-CEL INC.)	280,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	00262	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (2024-1764)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1764)	52,93 \$
2024-09-09	00263	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8239)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8239)	227,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22785		2024-09-18	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	128 626,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-30	N60001714829	COLLECTES DECHETS /ORGANIQUE /RECYCLAGE POUR JUILLET 2024 (2024-9163)	Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	136 862,93 \$
2024-05-08	N60001713915	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE N60001713754 (2023-9155)	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	(26 565,20 \$)
2024-07-31	N60001715410	COLLECTE DES RESIDUS VERTS ET D'ENCOMBRANTS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	14 413,79 \$
2024-06-08	M30016017757	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	224,20 \$
2024-07-13	M30016026232	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-06-30	M30016024398	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-08-17	M30016034081	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	224,20 \$
2024-07-13	M30016026233	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	224,20 \$
2024-07-31	M30016032273	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	224,20 \$
2024-07-31	M30016032272	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-08-31	M30016040384	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2024-9163)	Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)	224,20 \$
2024-08-24	M30016034448	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-05-18	M30016010288	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$
2024-08-10	M30016033717	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)	465,65 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22786	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 54681	Nom: GLOBALIA	Montant: 620,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-01	2409-034	SERVICE D'HEBERGEMENT DU SITE WEB CULTURE.SAINT-LAMBERT.CA DU 1ER SEPTE		Daniel Fortier (2024-4697)	620,87 \$

No paiement: S22787	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant: 2 077,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-05	CW31751410	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	199,49 \$
2024-08-23	CW31729827	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	578,51 \$
2024-09-06	CW31754497	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	430,32 \$
2024-09-06	CW31754047	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	91,28 \$
2024-09-06	CW31753775	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	11,54 \$
2024-09-03	CW31746600	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	28,34 \$
2024-08-26	CW31733041	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	187,86 \$
2024-09-06	CW31754055	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	438,72 \$
2024-09-06	CW31753865	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	53,53 \$
2024-09-06	CW31753833	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	17,84 \$
2024-09-06	CW31753793	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)	39,90 \$

No paiement: S22788	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05029	Nom: GROUPE DE DISTRIBUTION DEXTER (TEXTRAIL/(NUERA TRANSPORT	Montant: 1 128,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-05	503355-00	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 496891-00 ET 498730-00 (2024-8233)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8233)	(1 233,22 \$)
2024-09-05	503354-00	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8233)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8233)	2 361,87 \$

No paiement: S22789	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03133	Nom: GROUPE LAMARCHE (CHARETTE SERVICE D AUTO INC)	Montant: 482,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-19	214647	SERVICE DE REMORQUAGE (2023-9231)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-9231)	482,90 \$

No paiement: S22790	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 96366	Nom: GROUPE VEGECO INC	Montant: 2 471,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-29	24-2018-2	TRAITEMENT HERBE À PUCE (2024-1604)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1604)	2 471,96 \$

No paiement: S22791	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04579	Nom: INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant: 356,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-03	276133	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7991)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7991)	236,94 \$
2024-08-28	276044	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7991)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7991)	119,38 \$

No paiement: S22792	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 95715	Nom: JEANSONNE AVOCATS INC	Montant: 3 509,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-31	09640	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 31 AOÛT 2	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9089)	577,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22792	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 95715	Nom: JEANSONNE AVOCATS INC	Montant: 3 509,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	09630	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 31 AOÛT 2	Cassandra Comin Bergor		1 853,98 \$
2024-05-31	09386	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 31 MAI 202	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9089)	172,46 \$
2024-06-30	09473	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 30 JUIN 20	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9089)	905,43 \$

No paiement: S22793	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 96172	Nom: KINESSOR GROUPE-CONSEILS INC.	Montant: 4 828,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-11	FOR000710	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE - PURVIEW (2024-1610)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1610)	4 828,95 \$

No paiement: S22794	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 60571	Nom: KSG INC.	Montant: 14 417,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-31	2024215	RÉPARATION DE CLÔTURE - CMM (2024-1318)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1318)	10 439,73 \$
2024-08-30	2024378	RÉPARATION DES ESCALIERS DE SECOURS À LA MAISON DESAULNIERS (2024-1745)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-1745)	3 259,03 \$
2024-05-31	2024216	RÉPARATION DE CLÔTURE - CMM - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (2024-1318)	Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1318)	718,59 \$

No paiement: S22795	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 54689	Nom: LASER GAME EVOLUTION BROSSARD (9344-2515 QUEBEC INC.)	Montant: 5 387,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-28	121938	ANIMATION CAMP DE JOUR (2024-9189)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9189)	4 415,04 \$
2024-08-11	LEC-0769	ACTIVITÉ POUR SOIRÉE ADOS (2024-4694)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4694)	972,00 \$

No paiement: S22796	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 336,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-30	156207	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	336,22 \$

No paiement: S22797	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 2 233,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-26	193758	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	23,20 \$
2024-08-26	193761	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	36,78 \$
2024-08-26	193757	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	272,97 \$
2023-09-15	187104	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	399,95 \$
2024-08-26	193760	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	324,14 \$
2023-09-15	187106	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	56,64 \$
2024-08-26	193768	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	43,87 \$
2024-08-26	193764	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	242,47 \$
2023-09-15	187105	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	266,56 \$
2024-08-26	193766	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	25,28 \$
2024-08-26	193762	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	30,67 \$
2024-08-26	193765	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	20,62 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22797	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 2 233,85 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-26	193767	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	490,70 \$

No paiement: S22798	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 1 742,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	201570	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	71,30 \$
2024-08-27	201558	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	53,44 \$
2024-08-27	201556	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	235,94 \$
2024-08-27	201555	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	367,03 \$
2024-08-27	201552	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	236,83 \$
2024-08-27	201551	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	397,63 \$
2024-08-27	201550	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	380,19 \$

No paiement: S22799	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 783,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	CWQ31730239	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	90,14 \$
2024-09-02	CW31744357	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	39,78 \$
2024-09-06	CW31754032	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	180,39 \$
2024-09-05	CW31751843	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	36,70 \$
2024-08-23	CW31730248	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	77,60 \$
2024-08-23	CWQ31730249	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	29,35 \$
2024-09-06	CW31753588	LOCATION DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	45,10 \$
2024-08-23	CW31730238	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	105,89 \$
2024-08-29	CW31740341	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	164,06 \$
2024-08-29	CWQ31740342	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9046)	14,65 \$

No paiement: S22800	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 51879	Nom: MELISSA ROCH	Montant: 1 310,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-28	20240828	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA PLEIN AIR (2024-4681)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4681)	482,90 \$
2024-09-06	20240906	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4689)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4689)	344,92 \$
2024-08-22	20240829	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA PLEIN AIR (2024-4682)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4682)	482,90 \$

No paiement: S22801	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 96377	Nom: ML CONSULTANT	Montant: 1 564,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	240908	SERVICES PROFESSIONNELS - HÔTEL DE VILLE (2024-9227)	Jacques Des Ormeaux	Éric Painchaud (2024-9227)	1 564,11 \$

No paiement: S22802	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04007	Nom: MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	Montant: 523,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	S22802	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	Montant:	523,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-09	FA-60568	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4679)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4679)		523,46 \$	
No paiement:	S22803	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	94,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	92548391	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1685)			Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2024-1685)		2,86 \$	
2024-08-22	92532455	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1722)			Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-1722)		12,87 \$	
2024-08-20	92519466	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1722)			Eric Painchaud	Vasco Morgado (2024-1722)		78,81 \$	
No paiement:	S22804	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	58571	Nom:	PIANO TECHNIQUE MONTREAL	Montant:	287,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-03	5922	ACCORD DE PIANO (2024-4688)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4688)		287,44 \$	
No paiement:	S22805	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	560,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-10	545637/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8252)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8252)		46,62 \$	
2024-09-10	542399/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8252)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8252)		283,16 \$	
2024-09-12	552752/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8314)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8314)		46,06 \$	
2024-09-10	542334/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8252)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8252)		185,01 \$	
No paiement:	S22806	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	96171	Nom:	LAURENCE PILON DESIGN INC	Montant:	1 724,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-02	INV-000828	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE MUNICIPAL (2023-9229)			Catherine Langevin	Mélicca Mercure (2023-9229)		1 724,63 \$	
No paiement:	S22807	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	59069	Nom:	PLOMBERIE LECOMTE INC	Montant:	52 918,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-27	5606	INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU (2023-9286)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9286)		52 918,02 \$	
No paiement:	S22808	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	1 826,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-07-17	QCM2135461	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE Q2138022 (2024-9166)			Daniel Fortier	Mélicca Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9166)		(57,49 \$)	
2024-08-27	Q2146288	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1753)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1753)		1 884,35 \$	
No paiement:	S22809	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	1 192,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-03	134056	RELIURE DE VOLUMES (2024-9160)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-9160)		1 192,01 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	S22810	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	95622	Nom:	RESTO BILLARD SNOOKER	Montant:	488,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-04	20240904	REPAS EMPLOYÉS - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4685)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4685)		488,76 \$	
No paiement:	S22811	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	05397	Nom:	SANIBERT	Montant:	2 185,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	351054374	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9107)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-9107)		266,74 \$	
2024-08-26	351054373	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9107)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-9107)		1 652,19 \$	
2024-08-26	351054375	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9107)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-9107)		266,74 \$	
No paiement:	S22812	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	96349	Nom:	SAVARD ARCHITECTE INC	Montant:	4 742,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-31	829	SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉNOVATION DU CHALET DI			Carolyne Jouvray-Roulea	François Pépin (2024-9206)		4 742,72 \$	
No paiement:	S22813	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	59948	Nom:	SECURITE X GUARD	Montant:	9 030,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-25	19940	SERVICE D'AGENCE DE SECURITE POUR LES FETES DE SAINT-LAMBERT (2024-9225)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-9225)		9 030,14 \$	
No paiement:	S22814	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	430,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-27	298798	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-4668)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4668)		122,39 \$	
2024-08-29	298920	APPEL DE SERVICE - Masion DESAULNIERS (2024-8091)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8091)		108,66 \$	
2024-08-29	298922	ACHAT DE CLÉS (2024-8091)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8091)		154,65 \$	
2024-09-09	299264	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-4675)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4675)		73,47 \$	
2024-08-27	298804	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 298673 (2024-4668)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4668)		(28,74 \$)	
No paiement:	S22815	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	00290	Nom:	SIGNEL SERVICES INC	Montant:	270,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-26	133821	ACHAT DE MATERIEL - BRIGARDIER (2024-7447)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7447)		270,88 \$	
No paiement:	S22816	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	114,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-30	226339	BREVETS DE PREMIERS SOINS (2024-4686)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4686)		114,75 \$	
No paiement:	S22817	Date:	2024-09-18	Référence Fourn.:	95684	Nom:	STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	Montant:	582,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-08-30	29524500057	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 295243001014 (2024-7445)			Jean-François Blanchette	Natalie Fallon (2024-7445)		(1 966,07 \$)	
2024-08-26	295243002154	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1747)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1747)		99,69 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22817	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 95684	Nom: STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	Montant: 582,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-23	295243002138	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7446)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7446)	776,08 \$
2024-08-23	295243002137	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7445)	Jean-François Blanchette	Natalie Fallon (2024-7445)	1 672,89 \$

No paiement: S22818	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 9 399,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	FC-341124	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1733)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1733)	9 313,77 \$
2024-08-20	FC-341009	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-7444)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-7444)	85,27 \$

No paiement: S22819	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 96063	Nom: STUDIO VIAU INC	Montant: 28 782,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	FAC-24000020	LOCATION DE SCÈNE EXTÉRIEURE MOBILE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9088)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9088)	5 518,80 \$
2024-08-15	FAC-24000019	SERVICES TECHNIQUES ET SONORISATION POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9226)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-9226)	574,88 \$
2024-08-29	FAC-24000023	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)	Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-1003)	5 844,36 \$
2024-08-20	PR-20240820-39254	LOCATION DE CHAUFFE-TERRASSE - FETES DE SAINT-LAMBERT (2024-4693)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-4693)	344,95 \$
2024-08-22	PR-20240626-23631	SERVICES TECHNIQUES ET SONORISATION - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9226)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-9226)	16 499,99 \$

No paiement: S22820	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03884	Nom: TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant: 2 160,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-21	PSQC0321324	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8211)	29,66 \$
2024-08-23	PSQC0321535	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8211)	2 130,67 \$

No paiement: S22821	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training	Montant: 4 516,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-07	1431	ENSEIGNEMENT DE COURS (2024-4661)	Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4661)	4 516,37 \$

No paiement: S22822	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 03918	Nom: TRAFIC INNOVATION INC	Montant: 2 862,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	00420888	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-1462)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-1462)	2 862,88 \$

No paiement: S22823	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04207	Nom: UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant: 344,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-21	180142	FORMATION - RENDEZ-VOUS DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN 2024 (2024-1761)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1761)	344,92 \$

No paiement: S22824	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 04811	Nom: W. COTE & FILS LTÉE	Montant: 538,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	FC-044374	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8229)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8229)	538,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: S22825	Date: 2024-09-18	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 2 888,14 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	26020122	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8245)	1 192,70 \$
2024-08-29	26020162	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8245)	1 695,44 \$
No paiement: T20240831-001	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 222,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-HOOPER	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - 81 HOOPER (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	222,34 \$
No paiement: T20240831-002	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 312,92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-BAMBORA	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - B-CITI (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	312,92 \$
No paiement: T20240831-003	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 127,69 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-BIBLIO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - BIBLIOTHÈQUE (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	127,69 \$
No paiement: T20240831-004	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 106,64 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-FINANCE	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - FINANCE (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	106,64 \$
No paiement: T20240831-005	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 877,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-LOISIRS2	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS # 2 (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	877,73 \$
No paiement: T20240831-006	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 585,32 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-LOISIRS	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	585,32 \$
No paiement: T20240831-007	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 6 864,09 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-LUDIK	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LUDIK INTERNET (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	6 864,09 \$
No paiement: T20240831-008	Date: 2024-09-01	Référence Fourn.: 60613	Nom: GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant: 49,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-TUXEDO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - TUXEDO (2024-9143)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	49,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	T20240831-009	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	60613	Nom:	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	Montant:	110,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-08-31	20240831-URBANISME	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - URBANISME (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		110,94 \$
No paiement:	T20240901-001	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	29,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-01	20240901	BAMBORA INC. - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9131)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9131)		29,20 \$
No paiement:	T20240901-002	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	160,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-01	20240901-1	ACCEO TRANSPHERE - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9129)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9129)		160,28 \$
No paiement:	T20240901-003	Date:	2024-09-01	Référence Fourn.:	60612	Nom:	FRAIS DE BANQUE	Montant:	1 090,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-01	20240901-3	BANQUE NATIONALE - FRAIS BANCAIRES (2024-9130)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9130)		1 090,23 \$
No paiement:	T20240905-001	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	152,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-05	20240905-MCARD	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD STÉPHANIE Fournier)				Stéphanie Fournier	Daniel Fortier (2024-1439)		152,51 \$
No paiement:	T20240905-002	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	60388	Nom:	AUTHORIZE.NET (CARTE DE CREDIT)	Montant:	42,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-05	20240905-MCARD	FRAIS BANCAIRES POUR TUXEDO (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-9115)				Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2024-9115)		42,62 \$
No paiement:	T20240905-003	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	96387	Nom:	IMPRINTPLUS.COM (CARTE DE CREDIT)	Montant:	326,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-05	20240905-MCARD	MÉDAILLON D'IDENTIFICATION D'EMPLOYÉ (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-1692)				Stéphanie Fournier	Catherine Langevin (2024-1692)		326,76 \$
No paiement:	T20240905-004	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	96386	Nom:	RN222 INC	Montant:	326,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-05	20240905-MCARD	DETECTEUR DE RADON (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-1688)				Stéphanie Fournier	Mélicca Mercure en remplacement de Veronique Guité (2024-1688)		326,53 \$
No paiement:	T20240905-005	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	04925	Nom:	MAGASIN IKEA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	120,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE CADRE POUR PHOTO (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-1686)				Stéphanie Fournier	Dominique Anne-Soucic (2024-1686)		120,61 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	T20240905-006	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	96222	Nom:	MICROSOFT CANADA INC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	544,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	FRAIS D'UTILISATION MICROSOFT - INFORMATIQUE (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-1696)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2023-9278)		544,54 \$	
No paiement:	T20240905-007	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	96390	Nom:	HAVE I BEEN PWNEED (CARTE DE CREDIT)	Montant:	452,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ABONNEMENT INFORMATIQUE (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-1696)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1696)		452,57 \$	
No paiement:	T20240905-008	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	95669	Nom:	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	Montant:	69,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT D'EAU (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4593)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-4593)		69,96 \$	
No paiement:	T20240905-009	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	04326	Nom:	AIMQ ASSOCIATION DES INGENIEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC	Montant:	1 029,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	CONGRÈS 2024 (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4591)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-4591)		1 029,03 \$	
No paiement:	T20240905-010	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	05027	Nom:	COSTCO.CA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	1 309,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4545, 2024-4568, 2024-4569)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4545), Dominique Anne-Soucie (2024-4568), Dominique Anne-Soucie (2024-4569)		1 309,39 \$	
No paiement:	T20240905-011	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	03065	Nom:	MAXI (CARTE DE CREDIT)	Montant:	224,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4567)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4567)		224,29 \$	
No paiement:	T20240905-012	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	95669	Nom:	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	Montant:	146,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD2	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4571, 2024-4572, 2024-4573)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4571), Dominique Anne-Soucie (2024-4572), Dominique Anne-Soucie (2024-4573)		146,27 \$	
No paiement:	T20240905-013	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	05624	Nom:	DOLLARAMA S.E.C. (CARTE DE CREDIT)	Montant:	84,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4573, 2024-4640)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4573), Dominique Anne-Soucie (2024-4640)		84,51 \$	
No paiement:	T20240905-014	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	04925	Nom:	MAGASIN IKEA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	5,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD2	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-1686)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-1686)		5,75 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement:	T20240905-015	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	60387	Nom:	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	Montant:	136,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD2	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD MARTIN LATI			Martin Latulippe	Daniel Fortier (2024-1439)		136,43 \$	
No paiement:	T20240905-016	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	00342	Nom:	REGIE DES ALCOOLS DES COURSES ET DES JEUX(CARTE CREDIT)	Montant:	178,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	PERMIS D'ALCOOL - FÊTES DE SAINT-LAMBERT - (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (20			Martin Latulippe	Sophie Abott-Brown (2024-4701)		178,50 \$	
No paiement:	T20240905-017	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	05621	Nom:	PARTY EXPERT BOUCHERVILLE (CARTE DE CREDIT)	Montant:	63,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4641)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4641)		63,10 \$	
No paiement:	T20240905-018	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	04981	Nom:	BUREAU EN GROS (CARTE DE CREDIT)	Montant:	132,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4644)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4644)		132,39 \$	
No paiement:	T20240905-019	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	60441	Nom:	ASANA (CARTE DE CREDIT)	Montant:	66,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	PLATEFORME DE GESTION ASANA (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-9010)			Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2024-9010)		66,26 \$	
No paiement:	T20240905-020	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	96101	Nom:	SENDINBLUE (CARTE DE CREDIT)	Montant:	69,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	INFOLETTRE - COMMUNICATIONS (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2023-4038)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2023-4038)		69,00 \$	
No paiement:	T20240905-021	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	60415	Nom:	HEYZINE (CARTE DE CREDIT)	Montant:	64,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	LICENCE ANNUELLE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4713)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2024-4713)		64,00 \$	
No paiement:	T20240905-022	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	04801	Nom:	SOCIETE DES ALCOOLS DU QUÉBEC (CARTE DE CREDIT)	Montant:	166,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD	CADEAUX DÉPART (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4670)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4670)		166,50 \$	
No paiement:	T20240905-023	Date:	2024-09-05	Référence Fourn.:	05624	Nom:	DOLLARAMA S.E.C. (CARTE DE CREDIT)	Montant:	3,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2024-09-05	20240905-MCARD2	ACHAT DE MATERIEL - RH (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4669)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4669)		3,16 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-01 AU 2024-09-20

No paiement: T20240905-024	Date: 2024-09-05	Référence Fourn.: 60386	Nom: REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC (CARTE DE CREDIT)	Montant: 18,00 \$
-----------------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-05	20240905-MCARD	CONSULTATIONS DU REGISTRE FONCIER (MASTERCARD CASSANDRA COMIN BERGONZ	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9077)	18,00 \$
Grand total :					1 097 578,32 \$



Transactions bancaires
Du : 2024-09-01 au : 2024-09-20
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2024-09-05	Déductions à la sources - fédéral - période 18	17 922,76
2024-09-05	Déductions à la sources - fédéral - période 18	57 092,09
2024-09-05	Déductions à la sources - provincial - période 18	169 053,94
2024-09-10	Salaires nets période 19	332 699,42
2024-09-16	Remboursement - culture et loisirs	822,00
2024-09-16	Remboursement - culture et loisirs	340,00
2024-09-18	Déductions à la sources - fédéral - période 19	15 407,73
2024-09-18	Déductions à la sources - fédéral - période 19	44 973,05
2024-09-18	Déductions à la sources - provincial - période 19	142 710,06
	Total	781 021,05

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Disponible 2024	No. résolution	Date du paiement
RTL - Transport des aînés (1)	33 455.50 \$	- \$	- \$	- \$		
<u>Autres organismes</u>		70 000.00 \$				
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	1 000.00 \$	- \$	1 250.00 \$	(1 250.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Association de soccer de Saint-Lambert	4 500.00 \$	- \$	4 500.00 \$	(4 500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Chloé Derome	150.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	1 000.00 \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Club de water-polo de Saint-Lambert	300.00 \$	- \$	800.00 \$	(800.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000.00 \$	- \$	27 500.00 \$	(27 500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
L'Entreclefs	5 000.00 \$	- \$	5 300.00 \$	(5 300.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Léa-Jeanne Tremblay	950.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Popote roulante	- \$	- \$	2 000.00 \$	(2 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 300.00 \$	(3 300.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société chorale de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	7 700.00 \$	(7 700.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'histoire Mouillepiep	- \$	- \$	10 000.00 \$	(10 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'horticulture de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Studio Danse C	- \$	- \$	1 200.00 \$	(1 200.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Taekwondo Saint-Lambert	- \$	- \$	500.00 \$	(500.00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
	57 900.00 \$	70 000.00 \$	68 050.00 \$	1 950.00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	91 355.50 \$	70 000.00 \$	68 050.00 \$	1 950.00 \$		

(1)

Janvier à juin 2023	29 845.00 \$
3e trimestre 2023	6 472.00 \$
4e trimestre 2023	6 092.00 \$
Crédit 2023	(8 953.50) \$
	<u>33 455.50 \$</u>

Cet élément a été transféré dans le 02-139-95-951 (quote-part à l'agglomération) depuis 2024.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 septembre au 7 octobre 2024.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 8 septembre au 7 octobre 2024

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2024-09-08	Nomination	Vincent Hébert	Ouvrier de la voie publique	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Division du génie	Cols bleus	Permanent
2024-09-14	Réembauche	Mariam Louali	Animatrice en activités physiques - Karibou	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-09-15	Embauche	Charlotte Harvey	Animatrice en activités physiques - Karibou	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-10-05	Réembauche	Justine Waddell	Préposée à la cantine	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Suspension sans solde

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des ressources humaines.

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de quatre (4) jours l'employé #0555.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Adjudication du contrat 24ÉQUI03 - Acquisition d'un tracteur multifonctionnel

D'ADJUGER le contrat n° 24ÉQUI03 ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur multifonctionnel pour l'entretien des parcs, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Machinerie C & H inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 149 267,50 \$ (aucune taxe applicable);

D'AUTORISER le financement du projet TP22-037 pour un montant de 160 000 \$ (taxes nettes) à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) **Adjudication du contrat 24ENV03 - Collecte et transport de conteneurs de matières recyclables**

D'ADJUGER le contrat n° 24ENV03 ayant pour objet la collecte et le transport de conteneurs de matières recyclables sur le territoire de la ville de Saint-Lambert, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9386-0120 QUÉBEC INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix; la valeur totale étant de 217 425,55 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat d'une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029;

D'IMPUTER la dépense de 217 425,55 \$, toutes taxes incluses au poste budgétaire 02-452-20-446;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ - Achat de carburants en vrac**

ATTENDU QUE la ville présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la ville joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Demande d'aide financière - programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2 - Renouvellement de conduites**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière.

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

corridor scolaire rue cartier

CONSIDÉRANT QUE la rue Cartier n'a pas de voie piétonnière de la rue Upper Edison à la rue du Curé Rabeau;

CONSIDÉRANT QUE des écoliers et adultes empruntent régulièrement cette rue pour se rendre à la garderie et à l'école Rabeau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer un maximum de sécurité dans ce secteur;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général à ce sujet;

D'AUTORISER un corridor scolaire sur la rue Cartier du côté de la garderie comme suit:

- installer des panneaux indiquant les heures d'usage de ce corridor, soit de 7h à 9h et 15h à 17h du lundi au vendredi sur les deux côtés de la rue;
- tracer une ligne blanche de démarcation du corridor;
- peindre des pictogrammes le long du corridor; et
- installer des buttoirs zébras sur la ligne blanche jusqu'à la rue Upper Edison.

D'IMPUTER la dépense de 3 300 \$ pour l'acquisition du matériel requis au poste budgétaire 02-355-12-649.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux des séances du 8 et 14 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des séances du 8 et 14 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 AOÛT 2024 À 20 H, AU 6, BOULEVARD DESAULNIERS

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Stéphanie Verreault, élue
M. Claude Ferguson, élu
M^{me} Tiam Sharifi
M^{me} Ariane Mercier
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau
M. Éric Huot, en remplacement de Luc Côté

MEMBRES ABSENTS

M. Luc Côté
M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse
M^{me} Anik Fortin, cheffe de la division développement du territoire
M. Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme
M^{me} Fanny Lecomte, stagiaire en urbanisme

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 20h25, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre-Francois Chapleau et appuyé par Monsieur Paul Guenther et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résultat du sondage web
 - 3.1 PIIA – 37-41, avenue Lorne – Transformation de la façade
 - 3.2 PIIA – 160, avenue Brixton – Transformation de la façade
 - 3.3 PIIA – 237, avenue Berkley – Transformation de la façade
4. PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Nouvelle construction, aménagement du terrain, espace de remisage extérieur de contenants de matières résiduelles, équipement mécanique, aire de stationnement de plus de 5 cases, remblai-déblai, abattage d'arbre
5. Dérogation mineure - 845, avenue Saint-Charles - Pourcentage des matériaux et hauteur en mètre
6. PIIA – 1085 et 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale, nouvelle construction, équipement mécanique, abattage d'arbre
7. Divers
 - 7.1 – Projet coup de cœur
8. Levée de la séance



3. Résultat du sondage web

- 3.1 PIIA – 37-41, avenue Lorne – Transformation de la façade

Requérant

Madame Josette de Grandpré, requérante

Mise en contexte

Le projet vise la réparation ou le changement de certaines fenêtres fixes en bois, tel que l'existant. La peinture des fenêtres sera de la même couleur que l'existant.

Le bâtiment construit en 1936 est inscrit dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimoniaux de la ville de Saint-Lambert.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 37-41 avenue Lorne, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (6)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **3.2 PIIA – 160, avenue Brixton – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Dominique Bonin, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le retrait de la cheminée devenu inutile depuis le changement du système de chauffage.

Le toit et la cheminée en mauvais état ont causé des enjeux d'infiltration d'eau. Le retrait de la cheminée sera fait dans le cadre de la réfection de toiture avec un bardeau autorisé à l'annexe 4 du règlement de zonage 2024-215.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

La cheminée n'étant pas un élément architectural fort de ce bâtiment, son retrait ne représente pas la perte d'une composante architecturale d'intérêt.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 160, avenue Brixton, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



- **3.3 PIIA – 237, avenue Berkley – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Leila Abouzeid, propriétaire

Mise en contexte

Le projet d'agrandissement a été présenté au CCU du 12 juin 2024 et a été approuvé avec condition par le conseil, R2024-07-258.

La présente demande ne concerne que les modifications aux revêtements extérieurs et la couleur des ouvertures :

- Changement du revêtement de l'agrandissement latéral gauche et en cour arrière qui était initialement proposé en brique rouge par de la pierre naturelle *Limestone Marble* de couleur beige.
- Changement des portes, porte de garage et fenêtres sur l'ensemble du projet par des fenêtres de couleur minerai de fer et retraits des volets. La couleur initialement proposée était noire, le conseil exigeait charbon.
- Remplacement du bardeau de toiture brun noir pour un bardeau d'asphalte minerai de fer.
- Changement du revêtement léger sous les fenêtres en façade avant par un clin métallique de couleur minerai de fer. La couleur initialement proposée était noire, le conseil exigeait charbon.
- Changement du revêtement léger sur le pignon de la façade avant secondaire et latérale par un clin de couleur gris / beige. La couleur initialement proposée était la même toutefois il y avait une texture faux-finis bois.

Voir plans réalisés par JCF architecture le 2024-07-18.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 237, avenue Berkley, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (2)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (4)

Séance tenante les membres discutent de ce qui suit. Ils sont d'avis que la modification du revêtement de toiture est dommage fait perdre de la qualité au projet. La proposition de tôle à baguette était plus en phase l'objectif 4 de l'article 3.2.1 du règlement sur les PIIA « Produire une architecture de grande qualité et durable ».

Malgré tout, les membres considèrent cette proposition recevable ainsi que les différentes modifications de couleur. Ainsi, les éléments suivants de la proposition sont bien reçus :

- Changement des portes, porte de garage et fenêtres sur l'ensemble du projet par des fenêtres de couleur minerai de fer et retraits des volets. La couleur initialement proposée était noire, le conseil exigeait charbon.
- Remplacement du bardeau de toiture brun noir pour un bardeau d'asphalte minerai de fer.
- Changement du revêtement léger sous les fenêtres en façade avant par un



clin métallique de couleur minerai de fer. La couleur initialement proposée était noire, le conseil exigeait charbon.

- Changement du revêtement léger sur le pignon de la façade avant secondaire et latérale par un clin de couleur gris / beige. La couleur initialement proposée était la même toutefois il y avait une texture faux-finis bois.

Le changement du revêtement de l'agrandissement latéral gauche et en cour arrière par de la pierre naturelle *Limestone Marble* de couleur beige est par contre mal reçu. La pierre de taille dans ce format ressemble beaucoup à du bloc de béton, ce type de pierre est peu commun sur le territoire de Saint-Lambert. Les critères suivants ne sont pas satisfaits :

Art. 3.2.1, objectif 1, c) Les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment sont préservés ou, lorsque nécessaire, sont remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure;

Art. 3.2.1, objectif 1, e) Le choix des matériaux de revêtement extérieur est compatible avec les matériaux existants;

Art. 3.2.1, objectif 2, d) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement extérieur s'apparentent aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture du secteur d'appartenance de la construction;

Les membres sont malgré tout sensibles à l'enjeu que pose le défi de retrouver une brique d'argile de la même teinte que la brique existante. Ils sont donc favorables à l'utilisation d'une maçonnerie d'une couleur plus pâle.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le revêtement de l'agrandissement doit être de brique d'argile de même format que la brique du bâtiment existant dans les teintes du revêtement léger prévu pour le pignon de toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4. PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Nouvelle construction, aménagement du terrain, espace de remisage extérieur de contenants de matières résiduelles, équipement mécanique, aire de stationnement de plus de 5 cases, remblai-déblai, abattage d'arbre

Requérant

Investissement Claricpur St-Lambert inc., promoteur

Mise en contexte

Le requérant souhaite redévelopper ce site vacant depuis la fermeture de l'usine Dare en 2023. Le projet nécessite la démolition de l'usine qui a fait l'objet d'une autorisation du comité de démolition à cet effet lors du comité du 24 juillet 2024.

Le redéveloppement proposé est un projet intégré de 214 unités de logement. Les deux typologies résidentielles proposées, soit des maisons de ville superposées et des multilogements, s'articulent autour d'une rue privée en croissant. Le long des lignes latérales du terrain, on retrouve des multiplex de type condos avec des logements de 1 ou 2 chambres. Le cœur du projet est quant à lui constitué de maisons de ville superposées de 3 ou 4 chambres. C'est en tout 19 bâtiments (4 multiplex et 15 rangées de maisons de ville superposées) qui seront réalisés en 6 phases.

Le projet annonce également :

- 4 logements à accessibilité universelle.
- 201 cases de stationnement souterrain pour les résidents et 24 stationnements extérieurs sur rue.

Le projet est visé par différents types de demandes de PIIA :

- Nouvelle construction;
- Installation d'équipement mécanique et d'espaces de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles;
- Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases sur rue privée;
- Plan d'ensemble d'aménagement de terrain;
- Remblai et déblai ;
- Abattage d'arbre.

Pour mettre en œuvre son projet, le requérant adresse aussi 2 demandes de dérogation mineures :

- Une hauteur de bâtiment de 13 m, contrevenant à la hauteur maximale de 11 m prévue à l'annexe 2 du règlement de zonage 2024-215;
- Un taux de revêtement de brique d'argile de 33 % à 30 % en façade arrière des maisons de ville superposées, contrevenant au taux minimal de revêtement de pierre naturelle ou de brique d'argile de 70 % par façade tel que requis à l'article 4.3.5 du règlement de zonage 2024-215.

Le projet est identique à la version présentée par Madame Élisa-Jane Boucher, architecte, au mois de mai 2024.

Voir plans réalisés par Humà Design + Architecture datés du 8 mai 2024.

Analyse de la division du développement du territoire

Le projet tel que déposé par PUR Immo réponde aux orientations et à bon nombre de critères prévus au PPU du secteur Saint-Charles. La proposition est sans contredit de qualité et témoigne de réflexions sérieuses pour mettre en valeur ce site en respect de la réglementation en vigueur.

Toutefois, à la lumière de l'analyse des objectifs et critères du règlement sur les PIIA 2023-220 réalisés en collaboration avec les membres du CCU au cours des derniers mois, la division présente les recommandations de modifications au projet suivantes :

- Proposer plus d'une forme de toiture, faire des jeux de toitures et de lucarnes pour dynamiser l'ensemble architectural.



- Revoir l'approche architecturale de la fenestration et introduire le langage architectural industriel par d'autres stratégies.
- Assurer qu'une éventuelle connexion aux liens piétons du projet Loggia puisse être réalisée.
- Utiliser un système de récupération des eaux de pluie pour assurer un arrosage adéquat des arbres plantés sur dalle et y prévoir une plantation en bacs ou button.
- Proposer des lieux d'agriculture urbaine permettant des interactions entre les membres de la communauté.
- Utiliser des contenants semi-enfouis pour la gestion des matières résiduelles.

L'intégration de ces commentaires au projet permettrait de répondre davantage aux objectifs et critères applicables en ayant peu d'impact sur la planification du projet et son coût de réalisation.

Cependant, les membres du CCU et de la division ont des réserves sur des éléments de fond qui porte sur l'intégration du projet dans son milieu, spécifique aux critères applicables suivants :

Intégration architecturale

Art. 3.2.1, objectif 1, a) Les constructions s'établissent en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue et s'y intègrent harmonieusement, particulièrement en termes de gabarit, de forme, de couleur, de pente de toit, de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale et de matériaux;

Saint-Lambert est non seulement reconnu pour sa brique rouge, elle est aussi reconnue pour ses quartiers à l'identité propre qui forme une unité paysagère. Ici, le projet d'ensemble est créé en vase clos refermé sur lui-même, tourne le dos au secteur Saint-Charles et participe à pérenniser un secteur mal aimé, dépareillé et décousu. La proposition est très peu en lien avec le cadre bâti résidentiel immédiat, alors que le projet devrait plutôt contribuer à construire une unité pour le secteur Saint-Charles.

Dans ce contexte, l'approche architecturale devrait d'être revue en regard des commentaires faits par le CCU au cours des derniers mois.

Retravailler certains éléments architecturaux surtout pour les bâtiments faisant front sur l'avenue Saint-Charles semble essentiel à l'autorisation du projet.

Cohabitation des usages

Art. 5.3.3, objectif 3 g) Le projet est conçu de manière à assurer une saine cohabitation des usages prenant en compte les activités commerciales existantes et projetées au nord-est du site et le terrain de baseball du parc Saint-Charles notamment les balles perdues et l'éclairage du terrain sportif, etc.

La proximité entre les terrasses résidentielles du projet et le terrain de baseball contrevient à ce critère. La plantation d'arbres est proposée comme mesure de mitigation par le promoteur afin de créer un écran tampon qui prendra de toute façon quelques années à atteindre son plein potentiel. Cette proximité des usages pourrait générer plusieurs plaintes et nécessitera minimalement l'installation de nouveaux filets pour contrer les balles perdues, peut-être s'il y a des plaintes des nouveaux résidents on serait tentée de restreindre les périodes de disponibilités du terrain et potentiellement de relocaliser ce dernier.

Le terrain de baseball du parc Saint-Charles est très utilisé et très apprécié. La division des loisirs et de la vie communautaire est catégorique, ce terrain de balle ne parvient pas à répondre à la demande actuelle. La réduction des heures de disponibilité du terrain serait d'autant plus problématique et si le parc Saint-Charles change de vocation le terrain de baseball devra être relocalisé.

À ce sujet, rappelons que le PPU du secteur Saint-Charles ne s'engage pas sur une nouvelle vocation du parc Saint-Charles. Il est plutôt fait mention de sa mise en valeur en ces termes :

- *L'optimisation du parc Saint-Charles comme lieu de rencontre participant à la vie communautaire;*

Notons aussi qu'aucun budget n'est prévu à cet effet dans le plan triennal d'immobilisation et qu'aucun site n'a sérieusement été identifié pour accueillir cette infrastructure sportive. Sur Le Plan des parcs et espaces verts, qui n'ont par ailleurs jamais été adoptés par le conseil



municipal, le parc de la Voie Maritime est le seul endroit identifié qui pourrait accueillir ce type d'installation sportive.

Enfin, basé sur les exemples identifiés par la division des loisirs et de la vie communautaire, l'aménagement d'un tel terrain coûte entre 2 millions et 2,5 millions. À cela, il faut ajouter les frais de réaménagement du parc Saint-Charles que l'on peut estimer à environ 1 million baser sur les coûts d'aménagement du parc Logan au mètre carré. Ces dépenses seraient générées par la seule présence de 36 nouvelles unités résidentielles en bordure du parc Saint-Charles. Dans ce contexte, il semble de mise de traiter ce critère avec sérieux.

Par ailleurs, le projet est visé par une contribution pour fins de parc. La division considère que ce serait une belle opportunité d'agrandir le parc Saint-Charles et de faciliter la cohabitation entre le terrain de baseball et le nouvel usage résidentiel. La Ville aura peu d'occasions d'optimiser ses superficies de parc, ceci en est une.

Suivant les considérations mentionnées plus haut, voici les recommandations de la division du développement du territoire :

- Éloigner davantage les nouveaux bâtiments et leurs aires de vie extérieure du parc Saint-Charles ;
- Étudier la possibilité d'agrandir le parc à même le site Dare via la contribution de fins de parc pourrait être étudiée afin de pérenniser le terrain de baseball ;
- Exiger du promoteur une étude d'impact de la présence du terrain de baseball sur la cohabitation des 2 usages ;
- Dans le cadre de l'entente de développement, exiger du promoteur qu'il participe financièrement à la solution retenue par le conseil à la lumière du rapport d'impact.

À eux seuls, ces deux éléments semblent soutenir le refus du projet. Au regard des enjeux exposés, la division du développement du territoire recommande au conseil municipal de refuser le projet de développement tel que déposé.

Aussi, l'ensemble des éléments visés par PIIA devraient être autorisés au même moment ou en deux temps tels que présenté ci-dessous. Voici les recommandations de la division pour chacune d'elle qui résume les grilles d'analyse détaillées :

	PIIA	Avis
1	Nouvelle construction	Défavorable <ul style="list-style-type: none">- Intégration architecturale- Cohabitation des usages- Manque de détails sur les unités à accès universel
	Abattage d'arbre	Favorable <ul style="list-style-type: none">- Pour l'ensemble des arbres sur le terrain et 1 arbre public
	Remblai et déblai	Favorable pouvant être amélioré <ul style="list-style-type: none">- Rehaussement du site vs voisins immédiats (connexion au parc et accès universel)
2	Plan d'ensemble d'aménagement de terrain	Favorable pouvant être amélioré <ul style="list-style-type: none">- Transition avec le parc Saint-Charles vs mur de soutènement et escaliers pour accéder au site- Agriculture urbaine en lieu commun- Arrosage plantations sur dalle- Préciser éléments récupérés de l'usine Dare- Aucun détail sur l'éclairage, l'éclairage de rue et stationnement vélos
	Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases sur rue privée	Favorable
	Installation d'équipement mécanique	Information manquante
	Espaces de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles	Information manquante

Enfin, la division recommande d'engager sérieusement les discussions liées à l'entente sur les travaux municipaux avant d'autoriser le projet.



Commentaires et recommandations du CCU

Bien que les membres du CCU considèrent le projet de qualité, ils se désolent que les commentaires qu'ils ont formulés lors de l'avis préliminaire du 2024-05-08 n'aient pas été pris en compte par les requérants. Il leur semble que le choix des promoteurs de ne rien changer à la proposition déposée en mai devrait être appuyé par un argumentaire.

Intégration architecturale

Les membres réitèrent leurs commentaires concernant l'intégration architecturale du projet, notamment avec la rue Saint-Charles. Ils estiment qu'il serait nécessaire de retravailler certains éléments architecturaux, notamment pour les bâtiments faisant front sur l'avenue Saint-Charles.

Les membres du CCU sont d'avis qu'une modulation des toitures serait souhaitable afin que le projet s'intègre mieux dans le cadre bâti environnant.

Cohabitation des usages

Les membres du CCU sont d'avis que la proximité des maisons de ville avec le terrain de baseball du parc Saint-Charles ne permet pas une saine cohabitation des usages notamment en raison de l'éclairage du terrain, du bruit et des balles perdues.

Les membres insistent sur le fait que le terrain de baseball est très apprécié des Lambertois. Ils souhaitent qu'une étude d'impact sur la cohabitation de ces deux usages soit effectuée et que des mesures de mitigations soient identifiées et mises en place au frais des promoteurs.

À minima, un filet de protection pour réduire le risque de balles perdues semble de mise, d'autant plus que les terrasses des maisons font front sur le parc.

De plus, les membres partagent l'avis de la division qu'une entente promoteur devrait être finalisée avant que le projet ne soit autorisé par le conseil.

Pour finir, les membres souhaiteraient avoir des informations supplémentaires concernant l'accessibilité universelle qui est annoncée, mais qui n'apparaît pas sur les plans, la gestion des matières résiduelles et les équipements mécaniques afin de juger de l'atteinte des critères pour les PIIA visant ces éléments.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. Dérogation mineure – 845, avenue Saint-Charles – Pourcentage des matériaux et hauteur en mètre

Requérant

Investissement Claricpur St-Lambert inc., promoteur

Mise en contexte

Les demandes de dérogation mineures sont déposées dans le cadre du projet de redéveloppement du 845, av. Saint-Charles.

Dérogation mineure visant le pourcentage de matériaux en façade arrière des maisons de ville superposées

La demande vise l'autorisation d'un pourcentage de revêtement de brique d'argile de 30 % en façade arrière des maisons de ville superposées, contrevenant au pourcentage minimal requis de revêtement de pierre naturelle ou de brique d'argile de 70 % par façade, comme exigé à l'article 4.3.5 du règlement de zonage 2024-215.

Les requérants précisent qu'il est nécessaire, pour des contraintes techniques, d'utiliser un revêtement léger au-dessus du rez-de-chaussée de la façade arrière des maisons de ville superposées, car un mur en maçonnerie nécessiterait l'ajout de poutres d'acier et de linteaux structuraux au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement les coûts liés à l'enveloppe.

Par ailleurs, la proportion de maçonnerie est supérieure à 70% sur les autres façades. Ainsi, la proportion globale de brique d'argile représente environ 73% des revêtements de façades.

Dérogation mineure sur les hauteurs en mètre des bâtiments

La demande vise aussi une hauteur de bâtiment de 13 m, contrevenant à la hauteur maximale de 11 m prévue à l'annexe 2 du règlement de zonage 2024-215.

Les requérants précisent qu'il n'est pas possible de faire des toitures en pignon sur des bâtiments de trois étages tout en respectant la hauteur en mètres prescrite.

Le parti architectural est de faire des toitures à pignons qui est un élément morphologique que l'on retrouve sur le territoire de Saint-Lambert.

Analyse de la division du développement du territoire

La recevabilité d'une demande de dérogation mineure est étudiée par le service en regard des critères d'évaluation prévus à l'article 3.1.1 du règlement sur les dérogations mineures 2023-213.

Dérogation mineure visant le pourcentage de matériaux en façade arrière des maisons de ville superposées

À la lecture de l'argumentaire déposé par le requérant, la majorité des critères d'évaluation sont satisfaits. Toutefois, le seul préjudice évoqué en est un pécuniaire. Le respect de la réglementation représente des coûts supplémentaires de 20 000 \$ par unité superposée. Le projet comprend 68 unités superposées globalement les coûts supplémentaires sont estimés à 1 360 000\$, représentant 1.13 % de la valeur globale du projet.

Dérogation mineure sur les hauteurs en mètre des bâtiments

À la lecture de l'argumentaire déposé par le requérant, la majorité des critères d'évaluation sont satisfaits. Toutefois, afin de minimiser la dérogation mineure et considérant les enjeux d'intégration architecturale que soulève l'analyse du PIIA, il semble que d'intégrer au projet une variété de formes de toitures, dont certaines permettraient de se rapprocher davantage de la norme, augmenterait le caractère mineur de la demande et sa recevabilité.

La division recommande d'autoriser une hauteur de bâtiment de 13 m à la condition suivante :

- Des jeux de volume et de toiture permettent de réduire la hauteur de certaines unités.



Commentaires et recommandations du CCU

Dérogation mineure visant le pourcentage de matériaux en façade arrière des maisons de ville superposées

Les membres du CCU estiment que le préjudice causé par le respect de la réglementation est faible.

Les membres ajoutent que la brique a une meilleure pérennité que le bois et que cela s'harmoniserait mieux avec le reste du projet. Ils rappellent également que l'architecture lambertoise dont la proposition architecturale se dit porteuse est caractérisée par l'utilisation de la brique.

Par ailleurs, cette norme de pourcentage de maçonnerie est reconnue comme étant exigeante, mais cela était une intention du conseil clairement exprimée dans le cadre de la refonte réglementaire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure.

DÉFAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure sur les hauteurs en mètre des bâtiments

Les membres sont d'avis que des jeux de formes de toitures variables, comme recommandés lors de l'avis préliminaire du 2024-05-08, devraient être intégrés afin de minimiser la dérogation.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande à la condition suivante :

- Intégrer au projet diverses formes et hauteurs de toitures.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



6. PIIA – 1085 et 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale, nouvelle construction, abattage d'arbre

Requérant

1111 Victoria Saint-Lambert inc., promoteur

Mise en contexte

Le projet vise la démolition des bâtiments sis au 1101, av. Victoria et au 1085, av. Victoria qui a été approuvée par le comité de démolition le 24 juillet 2024. La mise en valeur de ces deux bâtiments est prévue à travers la réinterprétation de l'architecture des bâtisses ou l'aménagement d'un espace de commémoration selon le cas.

Le projet vise également la construction d'un nouveau bâtiment mixte résidentiel et commercial de 5 étages comptant environ 116 unités de logement.

De plus, deux niveaux souterrains de garage abriteront environ 135 places de stationnement, ainsi que dix places extérieures, dont cinq seront réservées à l'usage commercial.

La hauteur de cinq étages, soit 17.75 mètres, respecte la réglementation, et il est prévu une section à quatre étages pour mieux s'intégrer au gabarit du quartier situé plus au sud du site.

Ce projet est visé par divers PIIA :

1. Opération cadastrale
2. Nouvelle construction;
3. Abattage d'arbre (4)
4. Installation d'équipement mécanique
5. Espaces de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles;
6. Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases;
7. Plan d'ensemble d'aménagement de terrain

L'autorisation du PIIA permettra une proposition architecturale ayant plus de 2 couleurs.

La présente demande vise les 3 premiers éléments de cette liste. Le reste devra faire l'objet d'une étude subséquente.

Voir plans réalisés par Jean-Pierre Bart Architecture datés du 8 août 2024.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

De plus, le projet rencontre les orientations et objectifs prévus au Programme particulier d'urbanisme du secteur Sir-Wilfrid-Laurier. Ce projet est un bel exemple de requalification pour le secteur.

Aussi, l'ensemble des éléments visés par PIIA devraient être en deux temps tels que présentés ci-dessous. Voici les recommandations de la division pour chacune d'elle qui résume les grilles d'analyse détaillées :

	PIIA	Avis
1	Opération cadastrale	Favorable
	Nouvelle construction	Favorable avec condition - Jeux de briques, de texture (<i>art. 5.2.1, obj. 1, a)</i>) Éléments pouvant être améliorés - Accessibilité universelle – aller au-delà des exigences du code de construction (<i>art. 5.2.1, obj.4, b)</i>) - Aménager la toiture ou la verdure (<i>art. 5.2.1, obj.5, a)</i>) - Proposer davantage d'éléments d'architecture performante (<i>art. 5.2.1, obj.4, c) et art. 3.2.1, obj. 4, j)</i>) - Éclairage extérieur limité aux besoins fonctionnels – aucune information (<i>art. 3.2.1, obj. 4, l)</i>)
	Abattage d'arbre	Favorable avec condition



		- Valider les distances entre les arbres et la fondation du sous-cœuvre. Si la distance de 3 m de dégagement n'est pas respectée, des mesures de mitigation permettant de maintenir en vie les arbres suivant les travaux devront faire l'objet d'une étude à déposer pour l'obtention du permis.
2	Plan d'ensemble d'aménagement de terrain	À venir Éléments pouvant être améliorés - Améliorer la perméabilité du site aux déplacements actifs. Prévoir un lien direct vers le stationnement du Ricardo (<i>art. 5.2.1, obj.6, b)</i>)
	Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases	À venir
	Installation d'équipement mécanique	À venir
	Espaces de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles	À venir

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU apprécient la proposition dans sa globalité.

Balcons

Les membres du CCU sont d'avis que les balcons en verre peuvent être un élément architectural intéressant, toutefois ils craignent que la conception choisie n'assure pas que le produit vieillisse bien. Certains assemblages de garde-corps en verre favorisent l'accumulation de saleté et de coulisses. Ainsi, les membres souhaiteraient avoir plus d'informations sur le traitement des balcons.

Le CCU propose que le verre soit présent jusque sous la dalle du balcon avec du verre givré sans teinte pour la portion au bas du balcon. Ils suggèrent au requérant de se référer au projet Galdin à Montréal.

Jeu de brique

Concernant le traitement des façades, les membres estiment qu'un jeu de brique plus poussé bonifierait la proposition et briserait la verticalité de la façade.

Les membres partagent l'avis de la division, à l'effet qu'un jeu de brique permettrait de respecter davantage l'article art. 5.2.1, obj. 1, a), ils suggèrent l'ajout de bandeaux de briques horizontaux en couronnement ou des jeux de briques entre les fenêtres.

Bien que les plans soient annotés à l'effet que des jeux de briques seront ajoutés à la proposition, les membres souhaitent voir le détail de cette proposition.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035-C, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 8 AOÛT 2024**

7. Divers

7.1 – Projet coup de cœur



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035-C, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 8 AOÛT 2024**

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 22h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente

Anik Fortin
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 AOÛT 2024 À 18 H, AU 6, BOULEVARD DESAULNIERS

MEMBRES PRÉSENTS

M. Luc Côté (arrivé à 18h52)
M^{me} Tiam Sharifi
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Stéphanie Verreault, élue
M. Claude Ferguson, élue (remplaçant de M^{me}
Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue)
M. Pierre-François Chapleau
M. Éric Huot (membre remplaçant)
M^{me} Émilie Langlois (membre remplaçante)

MEMBRES ABSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, élue
M. Paul Guenther

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe de la division développement du territoire
M^{me} Youki Cropas, cheffe de la division développement du territoire
M. Étienne Jacob, conseiller en urbanisme
M^{me} Fanny Lecomte, stagiaire en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 18h04, sous la présidence de Madame Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Monsieur Pierre-François Chapleau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 18. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juillet 2024
4. Résultat du sondage web
 - 4.1 PIIA – 263, boulevard Union – Transformation de la façade
 - 4.2 PIIA – 647, avenue Oak – Transformation de la façade
 - 4.3 PIIA – 230, rue des Landes – Transformation de la façade
 - 4.4 PIIA – 296, avenue Curzon – Transformation de la façade
 - 4.5 PIIA – 592, avenue Maple – Transformation de la façade
 - 4.6 PIIA – 161, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade
5. PIIA – 312, boulevard Union – Agrandissement et transformation de la façade
6. PIIA – 320, boulevard Union – Transformation de la façade
7. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade
8. PIIA – 532, rue Green – Abattage d'arbre
9. PIIA – 106, avenue de Merton – Nouvelle construction, bâtiment accessoire
10. PIIA – 155, avenue de Stanley – Agrandissement et transformation de la façade
11. PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade
12. PIIA – 304, avenue Edison – Agrandissement et transformation de la façade
13. PIIA – 191, boulevard Union – Transformation de la façade



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

14. PIIA – 647, avenue Oak – Nouvelle construction, bâtiment accessoire
15. PIIA – 481, avenue Maple – Transformation de la façade
16. PIIA – 115, avenue Brixton – Agrandissement et transformation de la façade
17. PIIA – 540, avenue Victoria – Affichage
18. PIIA – 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale, nouvelle construction, abattage d'arbre
19. Divers
- 19.1 – Projet coup de cœur
20. Levée de la séance



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juillet 2024

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Madame Tiam Sharifi et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024 tel que déposé.



4. Résultat du sondage web

- **4.1 PIIA – 263, boulevard Union – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Johanne Gagnon, propriétaire

Mise en contexte

Le bâtiment jumelé construit en 1931 est inscrit dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimoniaux de la ville de Saint-Lambert.

Le projet vise la réfection de l'escalier de la galerie avant aux mêmes dimensions que l'escalier existant et avec le même nombre de marches.

Le projet comprend également l'ajout de deux garde-corps et main courante de chaque côté de l'escalier du même modèle que le garde-corps et les barrotins de la galerie. Le garde-corps se terminera sur la dernière marche de bois.

Actuellement, l'escalier est en cèdre peint en beige. Les marches de l'escalier, le bas du garde-corps et la main-courante seront peints en couleur armagnac (brun pâle). Les contremarches, barrotions et colonnes de la rampe, en beige.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 263, boulevard Union, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **4.2 PIIA – 647, avenue Oak – Transformation de la façade**

Requérant

Immobilier M. St-Onge inc., professionnelle

Mise en contexte

Le projet vise le changement des deux portes d'entrée du 647 avenue Oak, bâtiment construit en 1947. Les portes actuelles ont été installées en 2018, elles sont en acier et sont remplacées car le sens de l'ouverture ne convient plus avec les modifications de l'aménagement intérieur actuelles.

Le modèle des nouvelles portes sera contemporain en aluminium gris charbon. Les portes seront pleines vitrées avec imposte dans la partie supérieure.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 647, avenue Oak, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (1)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Séance tenante, les membres du CCU, les membres sont d'avis que la porte avec un vitrage pleine hauteur de style contemporain, ne s'harmonise pas avec le style architectural et l'époque de construction du bâtiment.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Les membres estiment que les portes d'entrée doivent avoir un style plus classique avec une fenestration dans la partie supérieure.

Ils sont d'avis que la couleur grise/charbon convient.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La porte doit avoir un style classique avec une fenestration dans la partie supérieure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



• **4.3 PIIA – 230, rue des Landes – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Pierre-Phillipe Lapointe-Garant, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement de la porte d'entrée double installée en 2011 de la maison construite en 1970. La porte actuelle est défectueuse et n'apporte pas suffisamment de luminosité.

La nouvelle porte sera contemporaine de couleur noire avec deux fenêtres latérales de couleur sable.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 230, rue des Landes, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, les membres du CCU, les membres sont d'avis que la porte avec les détails horizontaux proposés à un style contemporain, ce qui n'est pas en harmonie pas avec le style de la porte de garage à caisson. De plus, ils estiment que la couleur de la porte d'entrée doit être de couleur beige telle que la porte de garage.

Les membres estiment que la porte d'entrée doit avoir un style plus traditionnel, tel qu'une porte avec des caissons.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Ils soulignent que la proposition de porte simple avec des fenêtres avec des fenêtres latérales est convenable.

Article. 3.2.1 2° a) Les constructions s'établissent en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue et s'y intègrent harmonieusement, particulièrement en termes de gabarit, de forme, de couleur, de pente de toit, de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale et de matériaux;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La porte doit avoir un style traditionnel.
- La porte doit être de couleur beige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- **4.4 PIIA – 296, avenue Curzon – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur François Levac, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des fenêtres du deuxième étage et l'ajout de lucarnes, car il y a actuellement des risques d'infiltration d'eau causés par le design actuel de la fenestration. De plus, la majorité des maisons à mansarde à Saint-Lambert ont des fenêtres avec lucarnes. Cette maison a été construite en 1949.

Les dimensions des 8 fenêtres resteront identiques. Il y a 3 fenêtres en façade avant, 2 en façade latérale gauche, 2 en façade latérale droite, 2 en façade arrière.

Le revêtement de tôle des lucarnes sera de couleur Sablon et la forme des lucarnes sera en pignon. Le modèle de fenêtre sera à carreaux et la couleur sera blanche.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 296, avenue Curzon, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À MAJORITÉ



- **4.5 PIIA – 592, avenue Maple – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Valérie Pelletier, professionnelle

Mise en contexte

Le projet vise le changement de la porte avant en bois pour une porte en aluminium noire avec panneau de verre givré pleine hauteur. La propriété a été construite en 1937.

Voir plans réalisés par La Brancoli Design le 2024-07-10.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois, la division du développement du territoire demande que le requérant démontre que la porte actuelle est en mauvais état.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 592, avenue Maple, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (0)
- b) Favorable selon les conditions de la division du développement du territoire (1)
- c) Défavorable au projet (3)
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Séance tenante, les membres du comité consultatif sont d'avis que le modèle de porte proposée avec un vitrage pleine hauteur ne respecte pas les caractéristiques architecturales de la propriété et que la porte en bois de style traditionnel avec une fenêtre dans la partie supérieure fait partie des caractéristiques du bâtiment.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet PIIA tel que déposé.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ



- **4.6 PIIA – 161, boulevard Desaulniers – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Louis-Frédéric Carmichael, propriétaire

Mise en contexte

Le bâtiment construit en 1960 est inscrit dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimoniaux de la ville de Saint-Lambert.

Le projet vise le remplacement des quatre fenêtres du sous-sol, car des risques d'infiltration d'eau ont été constatés.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 5 répondants

Question 6 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 161, boulevard Desaulniers, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À MAJORITÉ



5. PIIA – 312, boulevard Union – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Michèle Houpert, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise d'agrandissement vise la modification d'une fenêtre en saillie en façade avant du bâtiment construit en 1980. La fenêtre en saillie sera démolie pour construire un nouveau volume extrudé de la façade et sera centrée sur cette dernière. Le nouveau volume en saillie se développe en plan de forme rectangulaire.

Le revêtement léger sera en panneaux d'acier couleur titane posé à la verticale. La nouvelle fenêtre sera de 64" x 91".

Le projet vise également l'agrandissement de la hauteur de la fenêtre en façade latérale gauche.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que l'agrandissement en saillie proposé s'intègre à l'architecture du bâtiment et que l'ajout d'un revêtement léger de couleur foncé s'harmonise avec la brique existante.

Article. 3.2.1 1° e) Le choix des matériaux de revêtement extérieur est compatible avec les matériaux existants;

Toutefois, les membres estiment que la nouvelle fenêtre en façade avant devrait avoir 3 divisions, afin de s'accorder avec la modulation des fenêtres à l'étage.

D'autre part, les membres soulignent que la hauteur de la fenêtre latérale proposée doit être de la même hauteur que les nouvelles fenêtres au rez-de-chaussée en façade avant.

Article. 3.2.1 1° g) La réparation ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment principal s'effectue de façon à conserver le style architectural du bâtiment ;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La nouvelle fenêtre de l'agrandissement en façade avant doit avoir 3 divisions.
- La fenêtre latérale gauche doit avoir la même hauteur que la fenêtre en façade avant et s'aligner sur celle-ci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 320, boulevard Union – Transformation de la façade

Requérants

Madame Léa Chebli, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement des portes et fenêtres du bâtiment construit en 1950. Les nouvelles portes et fenêtres seront de modèle hybride (aluminium/PVC) et de couleur noire.

La fenêtre en baie actuelle à 5 sections blanche sera remplacée par une fenêtre en baie à 3 sections de couleur noire.

Le projet vise également l'ajout d'une nouvelle fenêtre fixe en projection droite de l'élévation avant.

La nouvelle porte d'entrée principale sera de modèle plein vitrage et comportera un verre latéral fixe à sa droite. La porte actuelle est de couleur sable.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU estiment que la documentation fournie ne permet pas de bien comprendre la proposition et demande d'avoir des plans, un photomontage plus détaillé et une soumission avec photo de la porte d'entrée proposée.

Les membres se questionnent sur la profondeur de la nouvelle fenêtre en saillie, ils sont d'avis cette fenêtre en saillie doit ressortir davantage de l'avant-toit ou bien elle doit être plus en recule sous l'avant-toit. Les membres s'entendent pour dire que l'alignement de la fenêtre en saillie existante ne convient pas en raison de la jonction entre le dessus de la saillie et le débord de toit.

Article. 3.2.1 1° c) Les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment sont préservés ou, lorsque nécessaire, sont remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure;

Les membres sont d'avis que la nouvelle ouverture et le modèle de fenêtre proposé sur la partie droite de la façade avant doivent s'harmoniser avec les autres ouvertures existantes en termes de taille, d'alignement et division de fenêtre. Ils rappellent que la façade doit être traitée comme un ensemble et non pas par section.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article . 3.2.1 1° g) La réparation ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment principal s'effectue de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- La nouvelle fenêtre en saillie doit ressortir davantage de l'avant-toit, ou bien être en recule sous l'avant-toit.
- La taille et le modèle de la nouvelle fenêtre en façade avant doivent être modifiés.
- Demande une photo du nouveau modèle de porte d'entrée proposée
- Demande des plans détaillés permettant de comprendre l'intervention proposée sur la fenêtre en saillie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Robert Lacroix, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le changement des 6 fenêtres en fin de vie du deuxième étage de cette propriété datant de 1968.

Les nouvelles fenêtres seront hybrides de couleur charbon telles que les fenêtres du rez-de-chaussée. Les fenêtres passent de 3 à 2 sections. La fenêtre en baie est remplacée.

Le projet vise également le changement du revêtement en aluminium blanc sur les façades. Le revêtement projeté sera gris clair. Le revêtement, actuellement installé à l'horizontale sera installé à la verticale. De plus, les soffites, fascias, gouttières passent de blanc à gris clair.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que le revêtement léger à l'étage doit conserver une orientation horizontale et doit être dans les mêmes proportions que le revêtement léger existant. Ils sont d'avis que la couleur du revêtement gris granite proposé convient.

Article. 3.2.1 1° c) Les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment sont préservés ou, lorsque nécessaire, sont remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure;

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres sont d'avis que les modèles de fenêtre proposés s'agencent avec les fenêtres du rez-de-chaussée.

Article . 3.2.1 1° g) La réparation ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment principal s'effectue de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Le revêtement léger à l'étage doit conserver une orientation horizontale et doit être dans les mêmes proportions que le revêtement léger existant

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



8. PIIA – 532, rue Green – Abattage d'arbre

Requérant

Monsieur Luc Gélinas, professionnel

Mise en contexte

Le projet de la demande d'abattage d'arbre vise la construction d'un cabanon de 8' x 16', en arrière de la propriété et situé à 1.24 mètre d'un cèdre.

Le cabanon projeté sera en revêtement de bois noir, les fascias, l'auvent et les portes seront noirs. Le bardeau d'asphalte sera noir 2 tons. Le toit aura une légère pente. Tous les matériaux sont les mêmes que ceux de l'agrandissement accepté au CCU en février 2024.

Les fondations du cabanon seront sur radier pour atténuer l'impact des fondations sur les racines de l'arbre.

Voir plans réalisés par Arketip Inc. le 2024-06-25.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois, la division recommande que des mesures de protections et de mitigations soient prises afin de protéger l'arbre.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU reconnaissent que l'implantation proposée du nouveau cabanon sera à une distance similaire de l'arbre que l'ancien cabanon et estiment que la proposition convient. Les membres apprécient que l'arbre soit conservé.

Toutefois, les membres sont d'avis que des mesures de mitigation devront être prises afin de limiter d'endommager le système racinaire et préserver l'arbre.

Article. 3.2.2 3° d) Un dégagement optimal tout autour des arbres permet de conserver un système racinaire sain;

Article. 3.2.2 3° c) Les arbres matures sont conservés, ils orientent la forme et l'implantation des constructions;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- L'arbre doit être conservé et des mesures de mitigation devront être prises afin de limiter d'endommager le système racinaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



9. PIIA – 106, avenue de Merton – Nouvelle construction, bâtiment accessoire

Requérant

Monsieur Patrick Gagnon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la construction d'un nouveau garage détaché avec un toit 2 versant, la dimension du garage est de 4,88 x 6,10 mètres. Le garage sera implanté cour, arrière, côté gauche.

La toiture du garage sera en bardeau Iko Dynasty brun ombragé. Le revêtement des murs extérieur sera en panneau de fibre de bois Maibec couleur brun foncé, similaire à la couleur de la brique de la maison. Les soffites et fascias seront en aluminium blanc.

La porte de garage sera blanche. Une porte et une fenêtre blanches seront construites sur le côté droit du garage.

Un permis de démolition pour le garage existant a été délivré le 10 juin 2024.

Voir plans réalisés par Bâtiment Pré-Fab, juin 2024.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 155, avenue de Stanley – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Madame Jessica Poirier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement en projection arrière de 15' sur 2 étages de la maison construite en 1952.

Le parement arrière sera de couleur gris charbon et le projet vise la construction d'une terrasse et d'une pergola à l'arrière.

La brique rouge existante sera réutilisée sur la façade latérale gauche et une section de pierre grise sera implémentée à la façade arrière en rappel à la façade principale avant. De plus, un métal gris charbon, utilisé pour certaines parties de l'agrandissement sera installé.

Le projet vise également la démolition d'un mur porteur en béton armé, du patio et de la terrasse existante, et retrait du pavé uni à l'arrière.

De plus, les nouvelles fenêtres de l'agrandissement seront en noir tel que l'existant et certifiée Energy star.

Le projet vise également la réfection de la toiture. La nouvelle toiture sera en bardeau d'asphalte noir tel que l'existant.

Voir plans réalisés par Jessica Poirier, mai 2024.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis que les plans et élévations déposés ne permettent pas de bien comprendre l'agrandissement et les modifications proposées. Les membres demandent des plans détaillés et des modélisations 3D de l'agrandissement projeté.

Les membres estiment que la proposition ne respecte pas l'architecture de bâtiment en vertu des critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Ils sont d'avis que le revêtement de maçonnerie sur la façade arrière de l'agrandissement devrait ne devrait pas être en pierre naturelle. Ils soulignent que le parement de pierre naturelle se trouve uniquement en façade avant et que les autres façades sont recouvertes de brique et de revêtement léger. De ce fait, l'usage de la pierre naturelle devrait se limiter à la façade avant afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du bâtiment.

Ils sont d'avis que le détail de maçonnerie à la jonction de 2 matériaux de parement devrait être repris sur les façades lors de transition entre 2 types de parements.

Les membres ne sont pas opposés à ce que l'agrandissement présente un style plus contemporain. Cependant, ils mentionnent que l'agrandissement doit harmoniser avec le bâtiment existant et que les façades doivent être traitées comme un ensemble.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Avoir des plans et élévations clairs et détaillés.
- Avoir une modélisation 3D de l'agrandissement proposée.
- L'agrandissement proposé doit s'harmoniser à l'architecture du bâtiment existant par ses détails et caractéristiques architecturales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade

Requérant

Madame Jennifer Hoskin, professionnelle

Mise en contexte

Le projet consiste à la modification de la galerie avant de la propriété datant de 1917. Les garde-corps, colonnes et poutres passent de blanc à noir. Remplacement des gouttières et soffites de couleur noire.

Le projet vise également le changement du revêtement extérieur des 3 murs de l'extension arrière existante (mur latéral gauche visible de la rue) pour un revêtement noir. De plus, les 2 fenêtres de la façade latérale droite de l'extension seront remplacées pour des modèles en aluminium noir.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU estiment que la proposition ne respecte pas l'architecture de bâtiment en vertu des critères et objectifs du règlement sur les PIIA 2023-220 :

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Article. 3.2.1 1° f) Le choix des couleurs des matériaux de revêtement extérieur s'agence avec celles des constructions situées à proximité;

Les membres sont d'avis que les colonnes, poutres, garde-corps, gouttières, soffites et fascias de la galerie avant doivent rester de couleur blanche. Ils soulignent que la proposition n'est pas en harmonie avec le style architectural du bâtiment existant, d'autant plus qu'il fut construit en 1917. Ils mentionnent que la couleur noire n'est pas une couleur appropriée pour un bâtiment datant de cette époque, où la galerie était généralement de couleur blanche.

De plus, les membres mentionnent que le revêtement léger de l'agrandissement arrière doit rester de couleur blanche.

Les membres du CCU sont d'avis que la proposition de fenêtre convient et qu'elle s'agence avec les fenêtres existantes de couleur noire.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA suivant la condition suivante :

- *Les colonnes, poutres, fascias, gouttières, garde-corps de la galerie avant doivent être conservés de couleur blanche.*
- *Le revêtement léger de l'annexe arrière doit être conservé de couleur blanche*
- *Les soffites doivent être de couleur blanche ou être en bois véritable.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 304, avenue Edison – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Monsieur Denis Champagne, propriétaire

Mise en contexte

Le bâtiment jumelé construit en 1893 est inscrit dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimoniaux de la ville de Saint-Lambert. Le projet vise l'ajout d'un deuxième étage sur l'extension arrière de la propriété avec fondation existante.

Le projet consiste à l'ajout d'un étage sur extension arrière existante. L'agrandissement aura le même parement que le rez-de-chaussée (Lambris Maibec Clin de pin rainuré, gris clair et moulures blanches). Le lambris du premier étage de l'extension arrière existante sera repeint si requis pour que la couleur de la nouvelle section soit identique à l'ancienne.

De plus, l'apparence des nouvelles fenêtres sera similaire aux fenêtres existantes (PVC blanc vision coloniale, carrelage géorgien) de l'extension. Les nouvelles fenêtres sont certifiées Energy star.

La toiture de l'agrandissement sera la même que la maison existante (acier à joint debout grise).

Le projet vise également la démolition de la cheminée non fonctionnelle pour permettre l'agencement de la toiture de tôle de l'extension avec la toiture de tôle de la maison existante.

Finalement, le projet prévoit déplacer une fenêtre arrière de la maison existante sur le côté droit de la maison au deuxième étage.

Voir plans réalisés par Aedifica, le 2024-04-12.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU estiment que la proposition d'agrandissement vient s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment existant.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. PIIA – 191, boulevard Union – Transformation de la façade

Requérant

Monsieur Luc Gélinas, professionnel

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade avant secondaire, en retirant une porte de garage et en fermant la façade pour convertir une partie du garage en espace habitable, ou sera aménagé un «mudroom» et un hall d'entrée. La maison a été construite en 1953.

Le projet vise également le remplacement du revêtement d'aluminium existant par un nouveau revêtement en acier gris et la peinture du bandeau existant en acier brun. Les nouvelles portes et fenêtres en façade avant et arrière du hall et «mudroom» seront en aluminium brun.

Le projet vise également l'isolation du garage qui est conservé et la condamnation de la fenêtre à l'arrière du garage. De plus, une porte de garage donnant un accès à la cour sera ajoutée.

Le projet consiste aussi à agrandir l'ouverture principale pour l'ajout d'une nouvelle porte à pivot en cèdre espagnol brun.

Voir plans réalisés par Arketip inc. le 2024-07-17.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme apprécient qu'un espace de garage soit transformé en espace habitable. Toutefois, ils sont d'avis que la taille des nouvelles ouvertures est trop importante et que cela ne s'intègre pas avec le style architectural du bâtiment. Ils soulignent que l'utilisation de fenêtre pleine hauteur devrait être limitée.

Les membres sont d'avis que la transformation de la façade doit être traitée dans son ensemble et de ne pas seulement venir fermer l'ouverture de l'ancienne porte de garage, afin ne pas percevoir qu'il s'agit d'une ancienne ouverture pour une porte de garage.

Les membres demandent d'avoir des plans plus détaillés illustrant notamment les détails des nouvelles ouvertures et de la dalle de béton du plancher de garage.

Les membres demandent également d'avoir une soumission avec photo de la nouvelle porte d'entrée proposée.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Article. 3.2.1 1° g) La réparation ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment principal s'effectue de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

Les membres mentionnent que la porte d'entrée en façade avant secondaire ne doit pas avoir un vitrage plein hauteur et que la fenêtre pleine hauteur à côté de la porte doit être plus étroite.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Réduire la taille des nouvelles ouvertures
- Revoir la proposition de transformation de la façade avant secondaire
- Avoir une soumission de la nouvelle porte d'entrée
- Avoir des plans et élévations détaillés



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. PIIA – 647, avenue Oak – Nouvelle construction, bâtiment accessoire

Requérant

Immobilier M. St-Onge inc.

Mise en contexte

Le projet consiste à construire un nouveau garage détaché en cour latérale droite de la propriété. La dimension du garage est de 26' x 14'.

La façade avant du garage sera en brique de même que la maison. Les façades latérales seront en aluminium gris foncé. Aussi, les solins et fascias seront en aluminium gris foncé. La toiture du garage sera en bardeau d'asphalte noir deux tons.

Le cadrage des ouvertures du garage sera en aluminium gris foncé. De plus, les fenêtres seront certifiées Energy star. La fenêtre latérale sera coulissante de couleur gris foncé.

Voir plans réalisés par E.L. Concept, le 2024-07-12.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont d'avis qu'en raison de l'emplacement du garage détaché en cours latéral et de la proximité avec le bâtiment principal, le garage détaché doit avoir un toit plat et que les façades latérales doivent avoir un parement de maçonnerie afin de s'agencer au bâtiment principal.

Les membres demandent d'avoir une modélisation 3D illustrant le garage détaché dans son contexte d'implantation avec le bâtiment principal.

Article. 3.2.1 1° a) Le bâtiment accessoire et le bâtiment principal créent un ensemble bâti cohérent;

Article. 3.2.1 1° c) Les travaux sur le bâtiment accessoire s'effectuent de façon à s'arrimer au style architectural du bâtiment principal;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- Le bâtiment secondaire doit avoir un toit plat et un revêtement de maçonnerie sur les façades latérales
- Avoir une modélisation 3D illustrant le garage détaché dans son contexte d'implantation avec le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15. PIIA – 481, avenue Maple – Transformation de la façade

Requérant

Madame Karine Boily, propriétaire

Mise en contexte

La maison fut construite en 1947.

Le projet consiste à remplacer la galerie avant de la résidence, car celle-ci est détériorée et n'est pas conforme à la réglementation puisqu'il excède l'empiètement autorisé par la ville.

Le projet vise la démolition du perron et de l'escalier existant et le retrait de l'appareil d'éclairage existant. La nouvelle galerie sera couverte d'un toit et supportée par des colonnes. La structure sera en bois traité, sur pieux vissés. La superficie du pavé uni sera la même.

Un pignon sera ajouté sur le toit du perron, celui-ci présentera la même pente que le pignon de la maison.

Les garde-corps et main-courante ainsi que les soffites et fascias seront en aluminium de couleur gris charbon. Les colonnes seront de couleur grise. De plus, le plancher et les marches seront des planches composites de couleur Ipé. Les éléments de bois seront teints en gris.

Par ailleurs, le revêtement de toiture du nouveau porche sera en bardeau d'asphalte, tel que l'existant, de couleur ardoise.

Voir plans réalisés par Sophie Benoit Architecte le 2024-07-19.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Toutefois la division recommande le retrait du pignon du perron.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les dimensions de l'avant-toit de la galerie proposé sont trop imposantes en rapport à la galerie et la façade du bâtiment. Ils sont d'avis que l'avant-toit devrait être de plus petite taille et que l'avant-toit doit avoir une forme d'arche permettant d'agencer avec le haut de l'ouverture en arche de la porte d'entrée.

De plus, ils mentionnent que l'avant-toit ne devrait pas être supporté par des colonnes, mais plutôt par des corbeaux.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Article. 3.2.1 1° d) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

Les membres recommandent au requérant de s'inspirer de l'avant-toit du bâtiment situé au 64 boulevard de l'Union.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations suivantes :

- L'avant-toit doit être de plus petite taille.
- L'avant-toit doit avoir une forme d'arche.
- L'avant-toit ne devrait pas être supporté par des colonnes, mais plutôt par des corbeaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16. PIIA – 115, avenue Brixton – Agrandissement et transformation de la façade

Requérant

Monsieur Pierre Laramée, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement en projection arrière droite du bâtiment construit en 1950 et en retrait par rapport à l'élévation latérale droite existante.

L'élévation arrière de l'agrandissement sera composée d'une porte-patio donnant accès à la cour arrière. Le volume arrière ajoute au projet un espace additionnel servant de boudoir. Le taux d'implantation sera porté à 13,71%.

Les matériaux proposés seront les mêmes que le corps principal du bâtiment soit un revêtement de pierres naturelles de couleur gris pâle, de Carrières Ducharme ainsi que des matériaux ouvrés, portes et fenêtres de couleur minerai de fer.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'agrandissement proposé convient, considérant que le toit plat et la structure ont été autorisés par un permis de construction.

Article . 3.2.1 1° b) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction sont préservés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



17. PIIA – 540, avenue Victoria – Affichage

Requérant

Monsieur Nadir Hidous, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'installation d'une nouvelle enseigne non lumineuse en aluminium peinte en noir avec lettrage en PVC blanc pour le nouveau salon de barbier au 540 avenue Victoria, bâtiment construit en 1925.

Le projet vise également l'installation d'une enseigne de barbier non rotative et non lumineuse (rouge, blanc, bleu) avec support mural.

Le projet vise également le remplacement du revêtement de bois au-dessus de la vitrine tel que l'existant pouvoir fixer la nouvelle enseigne. De plus, la peinture de la façade sera refaite en gris charbon.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la proposition d'enseigne murale est convenable.

Toutefois, les membres estiment que l'enseigne doit être alignée avec l'enseigne du local voisin situé au 538 av Victoria et que la taille du lettrage doit être comme celle de l'enseigne de ce même voisin.

Article . 3.2.8 2° b) L'enseigne s'harmonise au caractère architectural du bâtiment par ses dimensions, son implantation et son traitement;

Article . 3.2.8 2° c) Dans le cas d'un bâtiment ayant plus d'un usage commercial, les enseignes sont harmonisées et présentent une certaine uniformité quant à leur dimension, leur implantation, leur forme, leur couleur et au format de leur message;

Article . 3.2.8 2° e) La proposition est en harmonie avec le cadre bâti et l'affichage environnant, permettant une cohérence à l'échelle de la rue;

La façade avant doit rester de la même couleur que l'existant et que les locaux voisins du même immeuble.

Les membres recommandent que l'auvent en façade avant soit retiré.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- La façade avant doit rester de la même couleur que l'existant
- L'enseigne doit être alignée avec l'enseigne du local voisin situé au 538 av Victoria
- La taille du lettrage doit être comme celle de l'enseigne comme l'enseigne du commerce situé au 538 av Victoria

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18. PIIA – 1101, avenue Victoria – Opération cadastrale, nouvelle construction, abattage d'arbre

Requérant

1111 Victoria Saint-Lambert inc., promoteur

Mise en contexte

Le projet prévoit la démolition des bâtiments sis au 1101, av. Victoria et au 1085, av. Victoria qui a été approuvée par le comité de démolition le 24 juillet 2024. La mise en valeur de ces deux bâtiments est prévue à travers la réinterprétation de l'architecture des bâtisses ou l'aménagement d'un espace de commémoration selon le cas.

Le projet de redéveloppement prévoit la construction d'un nouveau bâtiment mixte résidentiel et commercial de 5 étages comptant environ 116 unités de logement.

De plus, deux niveaux de stationnement souterrains abriteront environ 135 places de stationnement, ainsi que dix places extérieures, dont cinq seront réservées à l'usage commercial.

La hauteur du bâtiment de cinq étages sera de 17.75 mètres. Une section du bâtiment sera à quatre étages pour mieux s'intégrer au gabarit du quartier situé plus au sud du site.

Ce projet est visé par divers PIIA :

1. Opération cadastrale
2. Nouvelle construction;
3. Abattage d'arbre (4)
4. ~~Installation d'équipement mécanique~~
5. ~~Espaces de remisage extérieur des conteneurs de matières résiduelles;~~
6. ~~Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases;~~
7. ~~Plan d'ensemble d'aménagement de terrain~~

L'autorisation du PIIA permettra une proposition architecturale ayant plus de 2 couleurs de parement extérieur.

La présente demande vise les 3 premiers éléments de cette liste. Le reste devra faire l'objet d'une étude subséquente.

Le projet avait été conservé à l'étude à la suite du CCU du 8 août 2024 en raison d'interrogations des membres du CCU concernant la conception des balcons en verre et les jeux de brique. Les présentes modifications visent ces deux aspects.

Voir plans réalisés par Jean-Pierre Bart Architecture datés du 14 août 2024.

Analyse de la division du développement du territoire

La division du développement du territoire est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2023-220) et applicables au projet.

De plus, le projet rencontre les orientations et objectifs prévus au Programme particulier d'urbanisme du secteur Sir-Wilfrid-Laurier. Ce projet est un bel exemple de requalification pour le secteur.

Aussi, l'ensemble des éléments visés par PIIA devraient être en deux temps tels que présentés ci-dessous. Voici les recommandations de la division pour chacune d'elle qui résume les grilles d'analyse détaillées :

	PIIA	Avis
1	Opération cadastrale	Favorable
	Nouvelle construction	Favorable avec condition - Jeux de briques, de texture (<i>art. 5.2.1, obj. 1, a)</i>) Éléments pouvant être améliorés - Accessibilité universelle – aller au-delà des exigences du code de construction (<i>art. 5.2.1, obj.4, b)</i>) - Aménager la toiture ou la verdure (<i>art. 5.2.1, obj.5, a)</i>) - Proposer davantage d'éléments d'architecture performante (<i>art. 5.2.1, obj.4, c) et art. 3.2.1, obj. 4, j)</i>)



		- Éclairage extérieur limité aux besoins fonctionnels – aucune information (art. 3.2.1, obj. 4, I))
	Abattage d'arbre	Favorable avec condition - Valider les distances entre les arbres et la fondation du sous-cœuvr. Si la distance de 3 m de dégagement n'est pas respectée, des mesures de mitigation permettant de maintenir en vie les arbres suivant les travaux devront faire l'objet d'une étude à déposer pour l'obtention du permis.
2	Plan d'ensemble d'aménagement de terrain	À venir Éléments pouvant être améliorés - Améliorer la perméabilité du site aux déplacements actifs. Prévoir un lien direct vers le stationnement du Ricardo (art. 5.2.1, obj.6, b))
	Aménagement d'une aire de stationnement de plus de 5 cases	À venir
	Installation d'équipement mécanique	À venir
	Espaces de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles	À venir

Commentaires et recommandations du CCU

En général, les membres du CCU apprécient la nouvelle proposition architecturale, la répartition des usages et du traitement architectural distinctif en fonction des usages et saluent les stratégies d'implantation qui permettent de préserver les arbres du site.

Article . 3.2.1 4° e) Le nombre de matériaux de revêtement extérieur et leurs coloris sont limités et s'agencent harmonieusement entre eux et avec ceux du voisinage. Les coloris naturels ou sobres sont privilégiés;

Article . 3.2.1 6° e) Les constructions sont implantées dans un cadre de verdure où le couvert végétal est de première importance.

Les membres apprécient le caractère urbain du bâtiment, cohérent avec l'avenue Victoria.

Article . 3.2.1 2° c) Une grande construction est fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts, de façon à ce que le gabarit de chacun de ces volumes respecte le gabarit moyen des constructions du secteur;

Les membres estiment que la réinterprétation du 1101 est intéressante par sa volumétrie, ses balcons et sa brique qui diffère du reste de l'immeuble et crée un rappel satisfaisant du bâtiment existant.

Balcons

Les membres apprécient que la nouvelle proposition des garde-corps en verre qui décent devant la dalle avec la portion givrée dans le bas.

Jeu de brique

Concernant le traitement des façades, les membres estiment que l'ajout du jeu de brique bonifie la proposition de la façade.

Article . 3.2.1 4° a) L'utilisation de l'ornementation vise la mise en valeur du caractère architectural du bâtiment. Sur un bâtiment dont le style se caractérise par une absence d'ornementation, l'ajout d'ornementations est évité;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

19. Divers

19.1 – Projet coup de cœur

Aucun projet coup de cœur n'a été identifié durant cette séance



Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
Division développement du territoire
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 14 AOÛT 2024**

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé que la séance soit levée à 20h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1)

Dérogation mineure - 471 Green – Aménagement paysager

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 471, Green, à savoir:

- Autoriser un pourcentage d'aire végétalisée de 36% en cour avant secondaire sud, contrevenant au pourcentage minimal de superficie végétalisée pour une cour avant secondaire qui est de 60%. La demande vise à permettre un aménagement paysager de cour d'école adéquat pour son usage.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Dérogation mineure - 845, avenue Saint-Charles - hauteur des bâtiments**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 845, avenue Saint-Charles, à savoir:

- Autoriser une hauteur de bâtiments de 13 mètres, contrevenant à la hauteur maximale de 11 mètres.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Dérogation mineure - Projet Waterhouse - hauteur du bâtiment**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

D'ACCORDER la dérogation mineure relative aux propriétés situées au 115, 121 et 127 avenue Saint-Denis et au 1 et 3 rue Waterman, à savoir:

- Autoriser une hauteur de bâtiment de 16,5 mètres, contrevenant à la hauteur permise de 16 mètres dans la zone CB-5.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA - 144 Sanford - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de la toiture du bâtiment situé au 144, avenue de Sanford, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA - 49 Cadzow - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 49, avenue Cadzow, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

PIIA - 320 Union - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 320, boulevard Union, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA - 647 Oak - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 647, avenue Oak, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA - 647 Oak - Nouveau bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accessoire sur la propriété située au 647, avenue Oak, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

PIIA - 471 Green - Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager des cours avant, latérales et arrière du bâtiment situé au 471, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

PIIA - 471 Green - Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre sur le terrain situé au 471, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA - 426 Victoria - Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment situé au 426, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

PIIA - 230 des Landes - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 230, rue des Landes, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

PIIA Dare - 845 Saint-Charles - Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction sur l'ancien site de l'usine Dare située au 845, avenue Saint-Charles, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

PIIA - 227 des Landes - Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment situé au 227, rue des Landes, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

PIIA - 375 Oak - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 21 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 375, avenue Oak, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

PIIA - 196 Stanley - Nouveau bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accessoire sur la propriété située au 196, avenue de Stanley, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman - Lotissement**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le plan relatif à cette opération cadastrale est conforme aux conditions énoncées au *Règlement de lotissement (2024-216)* et à celles relatives à une demande de permis de lotissement énoncées au *Règlement sur les permis et certificats (2023-218)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'opération cadastrale visant à jumeler les sept lots situés à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et de la rue Waterman, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman - Nouvelle construction**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du (*date*).

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages avec mezzanines, sur la propriété située à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman - Équipement mécanique**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les équipements mécaniques d'un nouveau bâtiment situé à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman - Abattage d'arbre**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 septembre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre sur le site de la propriété située à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.18) **PIIA - 532 Green - Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet présenté pour modifier une porte antérieurement approuvée sur la façade avant et pour un changement de matériau pour les motifs suivants:

- la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-03-080) lors de sa séance du 18 mars 2024;
- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- le modèle de porte révisé ne s'harmonise pas avec le bâtiment existant;
- les matériaux de revêtement extérieur doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture du secteur d'appartenance de la construction;
- les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés ou, lorsque nécessaire, remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 532, rue Green, considérant que le projet modifié n'est pas conforme aux objectifs et critères au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2023-220).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.19)

PIIA - 130 Picardie - Transformation de la façade (Refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet, tel présenté, pour les motifs suivants:

- la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-06-219) lors de sa séance du 10 juin 2024.
- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;
- les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés;
- le traitement de brique sur la façade avant contribue au caractère du bâtiment existant et ne devrait pas être modifié.

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement du parement extérieur de la façade avant, de brique en pierre, du bâtiment situé au 130, Picardie, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2023-220).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.20) **PIIA - 481 Maple - Transformation de la façade (Refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet pour les motifs suivants:

- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;
- le porche d'entrée proposé est massif et mal-adapté au bâtiment existant. Le projet tel que présenté n'est pas acceptable et devrait être révisé afin de mieux s'intégrer à la façade sur rue.

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la reconstruction d'un escalier d'entrée avec l'ajout d'une toiture sur la façade sur rue, du bâtiment situé au 481, Maple, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 7 octobre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.
